

Le 14 avril 2022 à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la Ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Jean-Luc Laurent, Maire, pour tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 1^{er} avril 2022.

Membres présents :

M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. HEMERY, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, M. EDET, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. TRAORÉ, M. BOUFRAINE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, M. CHAPPELLIER (à partir de 21 heures 21), Mme HARTMANN, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU.

Membres représentés :

Mme AZZOUG par M. DELAGE, Mme BOCABEILLE par M. RAYMOND, Mme BADOE par M. RAYMOND, Mme BASSEZ par M. TRAORÉ, Mme COURDY par Mme MUSEUX, M. TAPA par M. DELAGE, M. GIBLIN par M. BOUFRAINE, M. KHIAR par M. BOUFRAINE, Mme DEFRANCE par M. HASSIN, Mme ALESSANDRINI par Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER par M. NICOLLE (jusqu'à 21 heures 21), M. BELAÏNOUSSI par M. BANBUCK.

Membres absents :

Pour le vote de la délibération n° 2022-039 : M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, M. KHIAR.

Secrétaire de séance :

Mme BRICOUT

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je vous propose de désigner un secrétaire de séance. Je vous propose la candidature de Mme Bricout. Y a-t-il d'autres candidatures ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOE, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOUG, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme EL KRETE).

Jean-Luc LAURENT, Maire

Mme Bricout est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

En mémoire des victimes de la guerre conduite par Vladimir Poutine en Ukraine, en mémoire des victimes des crimes qui commencent à être mis en lumière, je vous invite à observer une minute de silence. Cette minute de silence est un appel au cessez-le-feu et à la paix. Nous aurons l'occasion d'y revenir à l'initiative de tous les groupes d'élus qui ont déposé un vœu qui sera examiné lors de cette séance. Je vous invite à vous lever. Je vous remercie.

J'ai été saisi d'une proposition de vœu à l'initiative de M. Banbuck qui a fait l'objet de discussions entre les groupes. Ce vœu sera examiné à la fin de la séance, conformément au règlement intérieur, pour marquer notre solidarité avec le peuple ukrainien. Vous avez trouvé sur table un rapport qui concerne la constitution des groupes d'élus du Conseil Municipal en application de l'article 33 du règlement intérieur qui fixe les conditions et les modalités de composition des groupes d'élus. Je vous informe que j'ai reçu le 14 avril 2022 de M. Jean-Philippe Edet et de M. Jonathan Hemery une lettre m'informant de la constitution de leur groupe d'élus qui a pour nom Génération Écologie et Sociale. Sur le document qui vous a été transmis, vous disposez de la composition des groupes du Conseil Municipal et de leurs responsables. Je vous propose d'en prendre acte, conformément au règlement intérieur.

Nous passons à l'approbation du procès-verbal de la séance du 17 février 2022. Y a-t-il des observations ?

Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Sur mon intervention en page 4, il est mentionné « Chers collègues, mesdames, messieurs, on ne peut que constater que vous récoltez ce que vous avez semé ». En fait, j'avais dit : « Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, on ne peut que constater que vous récoltez ce que vous avez semé. » Il manque « Monsieur le Maire ».

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je comprends que vous demandez que ce soit ajouté au compte rendu tel qu'il vous a été envoyé.

Je précise qu'il y a eu un oubli de la dernière page du compte rendu pour les élus qui ont demandé à recevoir les documents sous format papier. L'oubli n'a pas eu lieu pour les envois dématérialisés. Vous disposez d'une version complétée sur table.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant)

Monsieur le Maire, je vais revenir sur le procès-verbal, mais je voudrais signaler que, d'une manière générale, les documents qui nous ont été transmis pour la préparation de ce Conseil comportent un certain nombre de coquilles et d'erreurs. Je considère que la qualité de l'information vous nous délivrez est perfectible. J'en donne rapidement trois exemples. Dans la délibération 037, qui concerne la fixation des taux d'imposition, nous avons reçu deux versions : dans la seconde avait disparu une interrogation par rapport à une baisse de recettes. Surtout, cette délibération conforte deux fautes grammaticales assez grossières à moins que le mot « taux » ait changé de genre.

Dans la délibération 039, qui concerne des subventions, nous avons reçu deux versions : une postérieure à la tenue de la commission qui s'était prononcée favorablement sur la première version. Dans une deuxième version, on vise toujours la même chose, ce qui me paraît assez curieux.

Enfin, dans la délibération 043, qui vise la gouvernance de la SCIC, il y a, dans la présentation du rapport, des erreurs et des incohérences dans la répartition du capital. De plus, l'article 4, destiné à acter l'augmentation du capital, comporte une grossière erreur de calcul. Cela fait beaucoup.

Par ailleurs, je souhaiterais que, dans les visas, il y ait un peu plus de précisions. Par exemple, il me semble que viser simplement le Code Général des Collectivités Territoriales est un peu léger. Les articles concernés pourraient être mentionnés.

Je passe sur les quelques coquilles que j'ai relevées. Je vous laisse le soin de les détecter à votre tour avant la transmission au contrôle de qualité.

Je reviens au projet de procès-verbal. En effet, monsieur Laurent, nous avons constaté dans notre envoi qu'il était indiqué un procès-verbal de 33 pages et nous n'en avons reçu que 32. Je vois sur table un document de 34 pages. Je suppose que celui-ci est complet. Il y a donc des éléments supplémentaires. Je vous demande de repousser l'adoption de ce procès-verbal au prochain Conseil Municipal.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Cette demande de report est-elle partagée par les autres présidents de groupe ? Ils ne se prononcent pas. Nous allons repousser l'adoption du procès-verbal au prochain Conseil Municipal. Je précise à M. Banbuck que, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales qui nous oblige à mettre en ligne le compte-rendu, celui-ci restera en ligne dans sa version initiale et non définitive, c'est-à-dire non approuvée. Je rappelle que la loi nous oblige à le mettre rapidement en ligne. L'adoption du procès-verbal de la séance du 17 février est reportée à la prochaine séance.

Nous passons au premier rapport.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant)

Je vous prie de m'excuser, monsieur le Maire. J'ai déposé une question orale qui, conformément au règlement intérieur, doit être discutée en tout début de Conseil.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Pour moi, cela vient en fin de séance.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant)

Le règlement intérieur indique que c'est discuté en début de Conseil, monsieur le Maire.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je suspends la séance quelques instants, monsieur Banbuck.

20 heures 25 à 20 heures 27 : suspension de séance.

Jean-Luc LAURENT, Maire

La séance est reprise. Pour une information complète de M. Banbuck, la question orale qui m'a été posée concerne les modalités d'attribution des salles. Les salles municipales qui sont mises à disposition à la demande des groupes d'élus sont fixées par une délibération prise il y a plusieurs années. Je me permets de le rappeler.

Par ailleurs, les modalités d'attribution sont d'abord la gratuité pour les groupes d'élus et les partis politiques, telles que fixées par la délibération adoptée en décembre dernier qui fixe les tarifs avec l'ensemble des tarifs. Sur les modalités plus pratiques, la demande doit être adressée au Maire, sous couvert du directeur de cabinet qui transmet aux services.

Je rappelle que des salles peuvent nécessiter un accord de la direction d'une école concernée. En effet, des salles sont prévues dans les écoles. Dans ce cas, nous demandons l'avis de la directrice ou du directeur de l'école concernée.

Ce sont les éléments que je peux apporter en réponse à votre demande.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant)

Monsieur le Maire, je vous remercie, mais je n'ai pas posé ma question. Conformément au règlement intérieur, c'est à moi d'exposer la question.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Exposez la question, monsieur Banbuck.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant)

Récemment, un samedi après-midi, a eu lieu en salle du Conseil Municipal, une réunion ainsi relatée par ses organisateurs, d'après leur page Facebook : « 12 mars 2022, réunion politique du mouvement L'Engagement autour d'Arnaud Montebourg, Laurence Rossignol (sénatrice PS), Marie-Noëlle Lienemann (sénatrice GRS), Emmanuel Maurel (député européen GRS) et Jean-Luc Laurent (MRC) qui nous accueillait dans sa mairie du Kremlin-Bicêtre. Le mouvement se construit autour de grands projets et, notamment, la création d'une fédération des partis de gauche avec la GRS, le MRC et les Radicaux de Gauche. À souligner également que l'ouverture à ce projet est évidemment plus large et les discussions se poursuivront avec les autres partis après les élections. » Il est fait état de la participation de « 300 militants, sympathisants et référents de l'ensemble des départements français ». Sans nul doute, les objectifs de cette manifestation à laquelle des moyens matériels et humains communaux ont été consacrés dépassaient très largement les frontières kremlinoises. Or, à notre connaissance, jamais une réunion de cette nature n'avait eu lieu dans la maison commune. Dès lors, ma question est très simple : quelles sont les modalités d'attribution et d'utilisation des salles municipales en vigueur pour les partis politiques ? Et, naturellement, monsieur Laurent, confirmez-vous que les organisations politiques présentes sur la ville pourront bénéficier des mêmes facilités ?

Jean-Luc LAURENT, Maire

Monsieur Banbuck, je voudrais lire la question que vous avez transmise en application de l'article 5 du règlement intérieur : « Quelles sont les modalités d'attribution et d'utilisation des salles municipales en vigueur pour les partis politiques ? » La réponse a été apportée au début de cette séance voici quelques instants avant que vous ne transformiez votre question en une question qui ne correspond pas à ce qui a été transmis.

Mais je vous confirme bien volontiers qu'une demande m'a été faite par le parti L'Engagement pour bénéficier d'une salle. Les salles disponibles ont été examinées. L'accueil a été fait en mairie. Telle est la réponse que je peux vous apporter. Nous en venons maintenant au premier rapport.

N° 2022-036. BILAN D'ACTIVITÉ DU CENTRE MUNICIPAL DE VACCINATION CONTRE LA COVID-19 DE LA VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Jacques HASSIN, Maire-Adjoint chargé des séniors et de la santé (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Ce rapport d'activité est très fourni. Je pense que vous l'avez lu. Il compte 11 pages. Je vous rassure, je ne vais pas le lire dans son intégralité. Je voudrais en extraire quelques points qui me paraissent importants.

La stratégie vaccinale qui a été mise en place par le gouvernement doit permettre de remplir trois enjeux de santé publique :

- faire baisser la mortalité et les formes graves de la maladie,
- protéger les soignants et le système de soins,
- garantir la sécurité des vaccins et de la vaccination.

La stratégie repose sur des principes non obligatoires, sauf pour les personnels soignants : gratuité, haute sécurité (selon le principe pris de traiter, alerter et protéger).

Suivant les recommandations, qui ont évolué au cours de la pandémie, des avis ont été donnés au niveau de la Préfecture, de l'ARS et du gouvernement. Ils ont classé, en fonction des risques, les personnes âgées ou les personnes plus jeunes mais avec des facteurs de gravité. Je me permets de rappeler que la vaccination n'est pas destinée à empêcher de faire une infection au Covid-19, mais d'éviter l'hospitalisation, les formes graves de la maladie et le passage en réanimation.

Depuis le 15 juin 2021, la vaccination est accessible à tous dès 12 ans. Depuis le 22 décembre 2021, elle a été possible aux enfants âgés de 5 à 11 ans. Une campagne de rappel a été mise en place à partir de septembre 2021.

Les enjeux municipaux ont été très forts. L'équipe municipale s'est mobilisée pour ouvrir le centre de vaccination et s'est mobilisée au préalable avec le concept d'« aller vers ». C'est ce qui a permis aux personnes de plus de 70 ans d'être accompagnées dans leurs démarches dans les centres de vaccination les plus proches, puis dans celui du Kremlin-Bicêtre.

En avril 2021, le centre municipal de vaccination a été ouvert au Kremlin-Bicêtre.

Les enjeux humains ont été pris en compte dans ce service gratuit, dans le respect de la personne, dans l'accueil de toute personne éligible par rendez-vous, dans l'information, le recueil du consentement éclairé et la confidentialité.

Les enjeux logistiques ont été difficiles à organiser aussi.

La campagne de vaccination a débuté le 27 décembre 2020. Elle s'est poursuivie jusqu'au 18 mars 2022. Je vous passe les dates marquantes. Vous en avez eu connaissance dans le rapport. Les effectifs mobilisés ont été d'abord pour un pôle administratif, composé de personnels municipaux mis à disposition du centre.

Les interventions, ponctuelles ou pérennes, se font sur la base du volontariat en cette période correspondant au deuxième confinement. Les services détachant leur personnel variaient. Il a pu s'agir du Secrétariat Général, des Ressources Humaines, du CCAS, du Patrimoine, de la Petite Enfance, de la PMI, du Club Lacroix, de l'accueil en mairie, de la médiathèque et de la MCVA. À partir de juillet, les agents mis à disposition le sont tous de façon pérenne. Quelques personnes ont été mobilisées sur le centre par le Service des Ressources Humaines dans le cadre d'une reprise de poste après congé.

Une équipe médicale a été mise en place, d'abord avec le concours de médecins généralistes libéraux, puis, à la suite d'un accord avec le doyen de la faculté de médecine, avec des internes en capacité de faire des remplacements. Ils ont été recrutés ou se sont spontanément présentés. Une équipe paramédicale composée d'infirmières diplômées d'État évidemment a été recrutée par sollicitation ou par proposition directe. La coordination a été mise sous la responsabilité, dans un premier temps, de Mme Laurence Gervais, directrice du Pôle Solidarité, puis de Mme Ophélie Champagne et du docteur Laëtitia Gérard, médecin de la petite enfance. Je passe les données chiffrées pour en extraire les plus importantes. Le nombre de vaccinations est non négligeable : 25 450 injections ont été réalisées dans ce centre de vaccination. La vaccination a débuté timidement, mais elle est devenue très intense en particulier en août 2021. Il faut dire que, depuis février, le nombre d'injections a considérablement diminué. Après avis de la Préfecture et de l'ARS, il a été convenu de fermer l'activité du centre le 18 mars dernier. Il y a eu néanmoins des recommandations nous demandant de rester vigilants en cas de reprise. Heureusement, aujourd'hui, ce n'est pas le cas.

En conclusion, nous voudrions insister sur le fait que cette campagne de vaccination inédite a été le terreau d'une mobilisation solidaire, sans équivalent, de professionnels venant de tous horizons (sanitaire, administratif, réponse au téléphone). Le centre municipal de vaccination du Kremlin-Bicêtre, voulu par la municipalité et soutenu par l'ARS, s'en est fait le témoin et a permis cette synergie professionnelle remarquable en réalisant 25 450 injections en 12 mois.

L'objectif humain est toujours resté le maître mot du centre, que ce soit dans les différentes interactions professionnelles (personnels communaux, salariés du monde médical, professionnels libéraux, personnels retraités ou encore étudiants) ou dans l'accueil du public qui a su nous dire sa satisfaction d'être accueilli dans un centre à taille humaine.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Merci, monsieur le rapporteur, monsieur Hassin, pour cette présentation. Mesdames et messieurs, chers collègues, près d'une année s'est écoulée pour toutes les personnes qui se sont mobilisées pour le bon fonctionnement de ce centre municipal de vaccination. Avant son ouverture, nous en avons débattu au Conseil Municipal. La Ville du Kremlin-Bicêtre n'avait pas été retenue parmi les 12 premiers centres de vaccination sélectionnés par l'Agence Régionale de Santé (ARS), probablement par manque d'investissement de nos élus locaux de la majorité et départementaux à cette époque.

Je suppose que les débats, parfois virulents, autour de ce Conseil Municipal, permettent aussi et en quelque sorte à vous pousser à prendre des décisions nécessaires et utiles, comme celle de l'ouverture de ce centre municipal de vaccination avec le soutien de l'ARS. Cela a été fait. Cela a été une bonne décision. Il fallait le faire dans de bonnes conditions.

La campagne de vaccination a été engagée partout en France, dans les départements, dans les villes, dans les métropoles. La nation a su montrer sa capacité d'action, sa réactivité, son engagement. Le centre municipal de vaccination du Kremlin-Bicêtre en fait partie. Les représentants des associations, les bénévoles, le personnel communal, les salariés du monde médical, les professionnels libéraux, les personnels retraités et étudiants, toutes les personnes actives et engagées depuis le début ont contribué sans relâche à des tâches extrêmement utiles. Rien n'aurait pu fonctionner sans eux.

La mobilisation solidaire et humaine a été plus que remarquée. Au nom de notre groupe, je remercie sincèrement celles et ceux qui y ont participé activement. Je finirai par dire, monsieur Laurent, monsieur le rapporteur, monsieur Hassin, qu'il est important de temps en temps de marquer les choses. À moins que cela ait été fait en petit comité et de manière non officielle, il me semble utile et nécessaire de recevoir toutes ces personnes engagées et de les inviter ici en la mairie du Kremlin-Bicêtre et permettre à tous les élus de leur rendre hommage pour leur contribution à cette campagne de vaccination et de partager ainsi un moment convivial important à leur côté.

Jean-François DELAGE, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la démocratie locale, de la laïcité et des services publics (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Chers collègues, on n'a pas attendu les demandes de l'opposition pour demander à l'ARS l'autorisation d'ouvrir ce centre de vaccination. En effet, dès le 2 janvier 2021, le Maire s'est manifesté auprès de l'ARS pour obtenir l'ouverture de ce centre. Avant ce centre de vaccination, M. Hassin l'a rappelé, la municipalité avait déjà organisé l'accompagnement des personnes vers des centres à proximité. Cet accompagnement a perduré avec le centre de vaccination. En effet, celui-ci une fois ouvert, l'accompagnement de personnes à mobilité réduite ou en difficulté de se déplacer a été maintenu.

Nous avons évidemment remercié les personnels municipaux. Je veux à nouveau les remercier ici. Ils ont été exemplaires, ainsi que les personnels médicaux et soignants. Sans l'engagement des communes, la stratégie vaccinale décrétée par l'État n'aurait pas fonctionné. Sans l'engagement des personnels, que ce soit les pompiers, les infirmières et les infirmiers, les médecins, les personnels municipaux, les personnels territoriaux, la stratégie vaccinale n'aurait pas fonctionné.

Il conviendrait que l'État prenne ses responsabilités aujourd'hui et reconnaisse cet état de fait. Les personnels hospitaliers, comme d'ailleurs les personnels scolaires, ont malheureusement l'habitude maintenant de quémander auprès de l'État quelques subsides, quelques augmentations, un salaire digne. Je voudrais ici rappeler à l'État que faire l'aumône n'est pas une politique digne de la République.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non.

À mon tour, je voudrais saluer l'implication des agents et des professionnels de santé qui ont permis la participation à une manifestation d'intérêt général qui était liée à la lutte contre la pandémie en développant la vaccination. Nous savons, les uns et les autres, que, dans ce genre de situation, il y a des décisions qui sont prises, bonnes et parfois heureuses, mais parfois qui sont moins heureuses. Je veux rappeler l'engagement de la Ville très rapidement, et avant même que je ne sois Maire, pour la distribution et la mise à disposition de masques en direction des habitants de la ville après que l'on a connu une période où les autorités de l'État et du gouvernement nous indiquaient que le masque n'était pas nécessaire. Il a fallu aussi que l'État s'implique pour lancer et décider la vaccination avec les vicissitudes, que l'on a en mémoire, de la fourniture de vaccins, ce qui a entraîné la limitation de l'ouverture du nombre de centres de vaccination.

C'est ainsi que moins de dix centres ont été dans un premier temps ouverts pour les 47 communes du Val-de-Marne et avec un nombre de doses de vaccin nettement insuffisant par rapport aux enjeux et à la couverture des besoins.

Au niveau du Kremlin-Bicêtre, nous avons porté la demande de l'ouverture d'un centre municipal de santé dès le 2 janvier. Nous avons pu ouvrir de façon effective le centre municipal de vaccination à partir du 1^{er} avril. Auparavant, nous avions eu l'autorisation de l'ARS et de la Préfecture, comme l'a souligné Jacques Hassin, de mettre en place un dispositif d'« aller vers ». Alors que l'État ne savait pas comment prendre en charge les besoins de vaccination et la nécessité de la vaccination pour les personnes d'un grand âge, l'État nous a demandé de regarder comment on pouvait arriver à mieux vacciner les personnes d'un grand âge. C'est ainsi que nous avons mis en place un dispositif dit du « aller vers » en contactant les personnes âgées à leur domicile — je salue le travail réalisé par le Club Lacroix et par les personnels de la Ville — afin d'organiser des rendez-vous et les conduire vers un lieu de vaccination à proximité du Kremlin-Bicêtre. Dès mars, nous avons obtenu des doses de vaccin pour accueillir des personnes âgées, d'abord de plus de 80 ans, puis de plus de 70 ans.

Nous avons alors commencé à mettre en place la vaccination. Sur cette base, alors que l'État obtenait davantage de doses de vaccins il y a eu un élargissement du nombre de centres de vaccination qui n'a jamais excédé 1 pour 2 communes dans le Val-de-Marne. Je me permets de le rappeler.

La Ville s'est mobilisée et a fait son travail. Je veux saluer les médecins, les soignants et, particulièrement, ceux qui, en retraite, ont répondu à l'appel de la Ville pour se remobiliser et participer à cette mission d'intérêt public.

Je veux saluer l'implication de l'ARS, de l'État et de la Préfecture qui ont pris en charge le paiement des médecins et des soignants. Je veux souligner que l'État a pris en charge le paiement et l'indemnisation des personnels administratifs et techniques non soignants qui étaient recrutés sur une base de contrats de vacation ou de contrats à durée déterminée. Pour autant, aujourd'hui, au moment où je vous parle, la Ville n'est pas intégralement compensée des frais engagés. Tout comme l'ensemble des maires qui ont répondu à l'appel de l'État pour mettre en place des centres de vaccination, je déplore toujours que les personnels statutaires des Villes qui ont été mobilisés pour faire ce travail (accueil téléphonique, accueil physique, accompagnement avec un véhicule municipal pour les personnes en difficulté de déplacement), tous ces personnels qui représentent un coût pour la collectivité, n'ont fait l'objet d'aucune prise en charge. Je veux le rappeler par souci de transparence au niveau du Conseil Municipal. Quand la décision a été prise de fermer le centre pour inviter les Kremlinois à s'orienter vers les professionnels de santé (infirmiers, infirmières, médecins et pharmaciens) dans la ville pour se faire vacciner à compter du 19 mars dernier, nous avons orienté les Kremlinois et nous les avons informés dans ce cadre. Si nous devons réactiver les choses, nous le ferons. Comme tout le monde, nous souhaitons que nous sortions le plus vite possible de cette pandémie pour éviter de nouvelles interventions sous forme de vaccins avec toutes les contraintes que nous avons pu vivre jusqu'à présent.

Je voulais souligner cela, remercier les soignants, les personnels municipaux, les personnels mobilisés et qui étaient sous contrat jusqu'à fin mars pour accomplir cette mission. Je pense aux étudiants, notamment en médecine, qui ont trouvé un travail pendant quelques mois pour répondre à cette mission. Avec Jacques Hassin, j'ai eu l'occasion de les remercier chaleureusement quand est venue la décision, prise entre la Ville, l'ARS et la Préfecture, de suspendre le centre de vaccination dans son activité le 18 mars dernier. Ce rapport était une communication pour informer le Conseil Municipal et, au-delà, les Kremlinois, sur le travail considérable réalisé par la Ville. Je me félicite que nous ayons répondu présents à l'invitation de l'État pour ouvrir ce centre municipal de vaccination. Je souhaite que l'État puisse compenser l'ensemble des frais que la Ville a engagés pour assurer cette mission d'intérêt public. Nous passons au rapport suivant.

Jean-Philippe EDET, Maire-Adjoint chargé des finances, de l'évaluation des politiques publiques, de la commande publique, des anciens combattants et correspondant Défense de la Ville, du Conseil de Quartier de la Mairie/Fontainebleau (*Génération Écologie et Sociale*)

Monsieur le Maire, chers collègues, nous venons de l'aborder, la crise sanitaire que nous avons traversée, et que nous traversons encore, a eu de fortes conséquences économiques et sociales. Des pans entiers de notre économie se sont retrouvés totalement à l'arrêt, entraînant chômage partiel et destruction d'emplois qui n'ont évidemment pas épargné les Kremlinoises et les Kremlinois. Les collectivités ont été effectivement en première ligne face à cette crise. Je tiens à rappeler que la Ville du Kremlin-Bicêtre a pris toute sa part, notamment au travers des mesures du bouclier communal avec, entre autres, une aide exceptionnelle aux familles, des permanences sociales dans les quartiers ou la mise en place de stationnements gratuits. Ce devoir que nous nous sommes fait d'accompagner les Kremlinoises et les Kremlinois a entraîné évidemment des pertes de recettes. Rappelons que, pour 2020, l'Association des Maires de France a estimé à 6 Mds€ la perte de recettes pour les collectivités, entre les pertes de recettes et les nouvelles dépenses engendrées par la crise. L'estimation du gouvernement s'est voulu beaucoup plus optimiste, à hauteur de 4 Mds€ approximativement. Les compensations promises aux collectivités n'ont pas vraiment été à la hauteur. Rappelons notamment qu'elles n'intégraient pas les pertes de recettes tarifaires. Le constat est partagé par tous. Le contexte est particulièrement contraint au sortir de la crise sanitaire — je préfère parler de sortie que d'accalmie, pour être un peu optimiste. Nous entrons déjà dans une nouvelle crise avec l'éclatement de la guerre en Ukraine qui va favoriser immanquablement l'augmentation des prix de l'énergie. Cela aura un impact sur l'économie et sur le fonctionnement des collectivités. On voit déjà poindre les premières prévisions qui annoncent des destructions de centaines de milliers d'emplois.

Aussi, conformément aux engagements pris à l'occasion du débat d'orientations budgétaires, malgré le contexte financier difficile que je viens de rappeler, et dans l'idée de protéger la population kremlinoise des effets de la crise et de préserver le pouvoir d'achat, il vous est proposé de voter la reconduction des taux votés en 2021 pour chacune des taxes directes locales.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Jean-François BANBUCK (*Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant*)

Monsieur le Maire, chers collègues, tout d'abord, je voudrais dire que le rapport attribue à la crise sanitaire d'importantes pertes de recettes pour 2022 — puisque nous parlons de 2022. Je regrette que quelques éléments chiffrés confortant ces affirmations ne nous aient pas été fournis. Mais l'essentiel n'est pas là. C'est la conclusion du rapporteur : on pourrait croire, à la lecture et à l'audition de cette présentation, qu'il n'y aura pas d'augmentation de la fiscalité locale en 2022. Or rien n'est plus faux. En effet, vous faites silence sur un facteur déterminant de l'évolution de l'impôt effectivement payé par les Kremlinois : la revalorisation forfaitaire des bases, laquelle est votée par le Parlement dans le cadre de la Loi de finances initiale. Le taux qui a été de 0,2 % en 2021 passe à 3,4 % en 2022. C'est le taux de revalorisation le plus élevé depuis 1989. Avec votre proposition, les taxes d'habitation et foncières de nos concitoyens seront majorées d'autant en 2022 alors que l'inflation s'emballa, y compris pour les produits de première nécessité — vous l'avez dit, monsieur Edet. Pour être cohérent avec vos propos et pour mettre en œuvre ce que je qualifierai de soi-disant bouclier communal, vous auriez dû à ce moment-là modérer la hausse des impôts locaux. Même si nous ne sommes pas des démagogues, nous sommes conscients que le produit fiscal doit certes progresser. Vous auriez pu viser, par exemple, une hausse limitée à 2 %, au lieu de celle de 3,4 % qui sera appliquée. Vous auriez pu le faire par une baisse des taux d'imposition. En réalité, votre proposition est la démonstration de l'impasse dans laquelle vous avez mis les dépenses communales. Sans doute, fidèles à vos pratiques, tenterez-vous de faire croire que c'est la faute de l'État. Nous voterons contre.

Lionel ZINCIROGLU (*Groupe Ensemble Changeons Le KB*)

Merci, monsieur le rapporteur. Nous ne vous l'apprenons pas, nous avons voté contre le budget que vous nous avez présenté cette année. Voter contre ce budget, c'est voter aussi contre les taux des taxes directes locales, non pas parce que vous les maintenez sur la présentation — les augmenter serait impensable pour les Kremlinois —, mais parce qu'en comparaison à des villes de taille similaire dans notre département, le taux de 23,2 % de la taxe foncière sur les propriétés bâties est déjà trop élevé. Les orientations budgétaires qui en découlent, les mauvais choix qui ont été faits depuis tant d'années — d'ailleurs pointés du doigt par la Chambre Régionale des Comptes — en sont le résultat. Monsieur le rapporteur, vous comprendrez aisément que vous n'êtes pas responsable de la situation en 2022. Le seul responsable, c'est celui qui est à la barre depuis 1995. Vous ne l'aviez pas apprécié, monsieur Laurent, lors du débat des orientations budgétaires : j'avais tenté la comparaison de notre ville à Charenton-le-Pont. Cela change du « petit Neuilly » qui était promis à une époque. De toute façon, nous en sommes très loin. Le taux sur la taxe foncière sur les propriétés bâties à Charenton-le-Pont est de 15 %, soit quasiment 10 % de moins que Le Kremlin-Bicêtre, avec aucun nouvel emprunt souscrit et une dette bien inférieure à celle

de la moyenne départementale et nationale. Nous en sommes bien loin. Tout comme pour le budget, nous voterons contre toute pression fiscale au niveau local.

Par ailleurs, je profite de cette intervention pour vous interroger sur l'ouverture du contrôle des comptes et de la gestion de la commune du Kremlin-Bicêtre à compter de l'exercice 2016 par la Chambre Régionale des Comptes. Lors du dernier Conseil Municipal, vous nous avez indiqué que ce contrôle allait durer un certain temps selon ce que décideront les magistrats. Pouvez-vous nous préciser le calendrier prévisionnel du contrôle et de la remise du rapport provisoire, selon les éléments que vous avez en votre possession à ce jour ?

Jean-Philippe EDET, Maire-Adjoint chargé des finances, de l'évaluation des politiques publiques, de la commande publique, des anciens combattants et correspondant Défense de la Ville, du Conseil de Quartier de la Mairie/Fontainebleau (*Génération Écologie et Sociale*)

Je prends note des demandes qui ont été faites par M. Banbuck et M. Zinciroglu pour lesquelles nous pourrions communiquer des éléments. Je note également la forte revalorisation des bases. Oui, je suis désolé de le reconnaître, cette revalorisation appartient à l'État. La collectivité prend déjà largement sa part dans son action. À chacun ses responsabilités.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Il y a une revalorisation fixée nationalement. Elle a toujours été appliquée au niveau local, sans discontinuité depuis 1995. Les taux de la fiscalité n'ont pas augmenté depuis 2008. Quand on compare avec d'autres communes, il faut regarder par strate d'habitants et le potentiel qui existe au niveau des bases fiscales. Il faut regarder aussi ce qui peut se produire. Cette année, de nombreuses communes sont contraintes d'augmenter leur taux de fiscalité locale. Au Kremlin-Bicêtre, ce qui est proposé par Jean-Philippe Edet, Maire-Adjoint, au nom de la municipalité, c'est le maintien des taux de la fiscalité, tels qu'ils ont été fixés depuis 2008.

S'agissant de la Chambre Régionale des Comptes, il ne m'appartient pas de donner de calendrier, d'autant plus que je l'ignore. Les magistrats de la Chambre Régionale des Comptes sont en cours de mission. Aucun calendrier ne nous a été donné. Quand le rapport nous sera transmis, il sera évidemment présenté au Conseil Municipal, conformément à la loi. Nous n'avons pas d'autres indications pour l'instant à ce sujet. Par transparence, j'ai voulu vous indiquer qu'il y avait une annonce de la Chambre Régionale des Comptes d'établir un examen des comptes de la Ville du Kremlin-Bicêtre sur une période de 2016 à aujourd'hui. Je vous propose de passer au vote.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOUC, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOUG, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET)

Contre : 14 (M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme EL KRETE)

Jean-Luc LAURENT, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons au rapport suivant.

N° 2022-038. MAJORATION DE LA TAXE D'HABITATION DUE AU TITRE DES RESIDENCES SECONDAIRES

Jean-Philippe EDET, Maire-Adjoint chargé des finances, de l'évaluation des politiques publiques, de la commande publique, des anciens combattants et correspondant Défense de la Ville, du Conseil de Quartier de la Mairie/Fontainebleau (*Génération Écologie et Sociale*)

Monsieur le Maire, chers collègues, comme l'indique ce rapport, l'État laisse la possibilité à la commune de majorer sa part de cotisation sur la taxe d'habitation due au titre des résidences secondaires. La délibération qui vous est présentée donne des éléments de contexte réglementaire. Je crois utile d'apporter quelques précisions, notamment sur les questions du logement et des finances. Le Kremlin-Bicêtre peut user de ce levier parce que nous sommes dans une zone à forte tension sur le marché de l'immobilier où il y a un fort déséquilibre, en fait, entre l'offre et la demande. Il en résulte notamment un coût/m² particulièrement élevé. Je me suis particulièrement intéressé au coût/m² sur la location qui, dans notre ville, est approximativement de 22 €. La moyenne la plus basse dans le Val-de-Marne est de 17 €. Dans des villes de province, par exemple, à Vernon qui a le même nombre d'habitants que Le Kremlin-Bicêtre, ce coût est de 12 €. Le moins que l'on puisse dire est que l'offre locative privée au Kremlin-Bicêtre est loin d'être attractive et abordable.

Le recours à la majoration de la taxe d'habitation est un outil qui a pour finalité de fluidifier le marché en incitant à la remise en location des résidences secondaires. C'est une mesure particulièrement mise en œuvre dans les communes touristiques où les locations AirBnB, auxquelles peuvent prétendre les résidences secondaires, font exploser les prix de l'immobilier. Notre commune n'est malheureusement pas épargnée par ce phénomène.

Il existe un autre levier qui serait la majoration de la taxation des logements vacants, mais ce levier ne pourra pas être utilisé par la commune avant l'année prochaine. Au-delà de ces considérations sur l'offre de logements, j'évoquais, au sujet de la délibération précédente, le coût de la crise pour les collectivités et le fait que les compensations proposées par l'État n'étaient pas vraiment à la hauteur. C'est le cas, par exemple, pour le centre municipal de vaccination pour lequel la commune doit assumer une partie non négligeable des frais de fonctionnement et de personnel, ainsi que cela a été déjà dit. Si le « quoi qu'il en coûte » du Président a été compensé pour les entreprises, il n'en a pas été de même pour les collectivités. Cette majoration est donc un outil au service de notre politique de protection et d'accompagnement de la population kremlinoise tant parce qu'il s'agit d'un levier de régulation sur le marché de l'offre locative que parce que c'est aussi un moyen d'abonder sur le budget de la commune à hauteur approximativement de 200 K€ supplémentaires. Aussi, chers collègues, je vous invite à voter cette délibération.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant)

Tout d'abord, je n'ai pas bien compris la dernière phrase de M. Edet. Il a parlé d'un produit de 200 K€ ? Est-ce bien cela ? Ou bien ai-je mal compris ?

Intervention hors micro.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant)

Monsieur le Maire, chers collègues, M. Edet nous a apporté des compléments d'information. Selon le CGCT, le rapport doit correspondre à un certain nombre de critères. C'est une note explicative de synthèse permettant de comprendre les tenants et aboutissants de la décision proposée. Or, pour l'essentiel, le rapport se borne à un rappel de la réglementation. Il n'est en aucun cas éclairant sur la finalité de la proposition. À ce stade, au vu des éléments écrits dont nous disposons, il est bien difficile de comprendre la pertinence du dispositif.

J'ajoute que, en date du 7 avril, je vous ai envoyé, monsieur le Maire, un courriel dans lequel je vous ai demandé, précisément sur cette délibération, deux informations. Je ne les ai pas eues. Notamment, je vous demandais le nombre de résidences concernées, leur valeur locative et le complément de produit fiscal attendu. On nous donne des éléments assez évasifs. Je m'étonne de ne pas avoir eu de réponse à ces questions basiques avant ce soir.

À la vérité, nous ne pensons pas qu'il y a urgence à délibérer aujourd'hui pour une application en 2023, la date limite étant le 1^{er} octobre, sauf peut-être à donner le signal que vous avez besoin d'augmenter les impôts pour faire face au déséquilibre financier de la Ville qui s'annonce, comme nous l'avons déjà bien souvent dénoncé. Nous voterons contre.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Merci, monsieur le rapporteur. En réalité, on comprend et on interprète une petite chose, pour compléter les propos de M. Banbuck, dans cette délibération. Monsieur Laurent, vous tentez par tous les moyens de renflouer les caisses de la commune après avoir roulé la dette, dépensé sans compter en 2021 et nous avoir orientés à des choix budgétaires non maîtrisés. Comme je l'expliquais précédemment, nous voterons contre toute pression fiscale au niveau local et contre toute augmentation des taxes locales par votre majorité.

Ibrahima TRAORÉ, Conseiller municipal délégué à la jeunesse et au numérique (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Chers collègues, Kremlinoises et Kremlinois, je voudrais juste apporter un élément chiffré pour compléter l'intervention que je partage de mon collègue, Jean-Philippe Edet. Je voudrais citer Stéphane Beaudet, le Président de l'Association des Maires d'Île-de-France, interviewé sur le rôle des collectivités dans la crise sanitaire. Je voudrais vous soumettre un chiffre qui est vraiment révélateur. Au total, à l'échelle nationale, la perte pour les communes s'élève à 2,1 Mds€ rien que pour 2020. Je n'ai pas besoin de rappeler qui était en responsabilité au niveau de l'État en 2020. Les villes-centres qui accueillent du monde des villes alentour dans leurs centres de vaccination sont particulièrement impactées. Nous sommes bien concernés. Dans ce débat, il est bien d'amener des chiffres et des faits pour montrer que les dotations des villes baissent depuis des années. Heureusement que les collectivités — je remercie les agents et les élus — sont réactives pour répondre aux besoins des populations.

Jean-Philippe EDET, Maire-Adjoint chargé des finances, de l'évaluation des politiques publiques, de la commande publique, des anciens combattants et correspondant Défense de la Ville, du Conseil de Quartier de la Mairie/Fontainebleau (Génération Écologie et Sociale)

J'apporte des éléments de précisions chiffrées qui sont estimatifs. Dans ma présentation, j'ai en effet indiqué que cela entraînait des recettes supplémentaires à hauteur de 200 K€. Le nombre estimatif de résidences secondaires serait d'environ 550. L'effort moyen par contribuable représente environ 400 €. Il faut savoir que la possibilité d'augmentation laissée à la commune est comprise entre 5 et 60 %. L'augmentation de 30 % est donc mesurée et équilibrée.

Enfin, je ne rejoins pas les propos tenus sur le budget. En l'occurrence, il s'agit d'un élément de majoration sur un taux. Malgré tout, il faut rappeler que les taux ont été maintenus. Si on peut se permettre de maintenir les recettes à ce niveau, c'est précisément parce que le budget a été correctement géré.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant)

Est-il possible que M. Edet nous explicite son calcul des 200 K€ ? 200 K€ supplémentaires correspondent à une majoration de 30 %. Ces 200 K€ représentent donc 30 % supplémentaires. Je m'étonne du chiffre. J'aimerais avoir des précisions sur ce calcul.

Jean-Luc LAURENT, Maire

C'est l'évaluation qui est faite de façon prévisionnelle sur la base d'indications que nous avons sur le nombre de résidences secondaires présentes sur la ville, telles que définies dans la délibération. Cela consiste à habiter dans un logement de façon temporaire dans la commune, c'est-à-dire moins de 8 mois par an.

C'est ce qui définit les résidences secondaires, étant entendu que les propriétaires de biens qui sont des résidences secondaires ont une résidence principale. Sur la résidence principale, ils bénéficient de la suppression de la taxe d'habitation. Si nous pouvons majorer de 5 à 60 % la taxe d'habitation pour les résidences secondaires, il n'en demeure pas moins que les propriétaires de résidences principales et secondaires au total seront largement gagnants par la suppression de la taxe sur les résidences principales. Je me permets de souligner aussi que ces résidences secondaires peuvent faire l'objet de mise en location sur différents sites et génèrent une recette pour le propriétaire de résidence principale. Une estimation a été donnée du nombre de résidences secondaires. Je vous invite à regarder un chiffre public qui est le nombre de résidences secondaires et occasionnelles indiqué au titre du recensement de l'Insee réalisé chaque année. Ce chiffre passe du simple au double. Les évaluations sont vraiment très prévisionnelles. Par ailleurs, concernant les éléments que vous demandez, monsieur Banbuck, de façon supplémentaire, il y a une page du rapport d'accompagnement du projet de délibération. À la commission, des questions ont été posées et ont donné lieu à un compte-rendu, mais il est vrai que vous n'étiez pas là. Des éléments ont été donnés aussi. Enfin, les propriétaires de résidences secondaires, ainsi que l'indique le rapport qui vous est présenté et selon la législation, peuvent demander à ne pas payer cette majoration prise en application du fait qu'il s'agit d'une commune en zone tendue sur le marché de l'immobilier. Il existe plusieurs cas de dérogation et d'exonération de cette taxe supplémentaire. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOE, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOU, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET)

Contre : 14 (M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme EL KRETE)

Jean-Luc LAURENT, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons au rapport suivant.

N° 2022-039. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX PROJETS D'ASSOCIATIONS – EXERCICE 2022

Jean-Luc LAURENT, Maire

Elsa Badoc, souffrante, vous présente ses excuses pour son absence de ce soir. C'est elle qui a suivi l'élaboration de ces propositions.

Christine MUSEUX, Maire-Adjointe chargée du logement et de l'habitat (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Chers collègues, ces dernières années, les dossiers pouvaient être déposés à tout moment et l'instruction d'une demande de subvention se faisait tout au long de l'année. Jusqu'à présent, une enveloppe était dédiée aux subventions de fonctionnement et une autre aux subventions au projet. À la suite d'une concertation organisée en début d'année 2021 par la municipalité avec les associations sur ce sujet, il a été décidé, pour la première session d'appel à projets 2022, une subvention totale de 5 900 € pour 9 associations : Cats love KB : 800 €, Culture du cœur : 500 €, Compagnie The Singing Mice : 900 €, EVADEH : 1 000 €, Kremlimpro : 300 €, KB API : 600 €, La Grange aux Queulx : 700 €, Les Oiseaux de nuit : 500 €, Voix et Spectacle : 600 €.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant)

Nous approuverons ces propositions, mais je voudrais faire une remarque de forme que j'ai déjà esquissée dans mon intervention liminaire. Nous avons reçu deux versions différentes de cette délibération. La seconde n'a pas fait l'objet d'un examen en commission. En toute logique, vous auriez dû procéder par amendement à la première version.

Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, je vous remercie d'avoir pris en compte ma demande émise lors de la commission. La délibération modificative que nous avons reçue indique bien les sièges ou antennes des associations.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Sauf erreur de ma part, s'agissant de l'envoi qui a été fait, la Maire-Adjointe en charge de la vie associative, Elsa Badoc, a précisé les choses en commission, à laquelle, sauf erreur de ma part, monsieur Banbuck, vous n'étiez pas présent.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant)

Vous pouvez faire la litanie de nos absences aux commissions. Il n'y a aucun problème, monsieur Laurent. Lors du dernier Conseil Municipal, nous avons annoncé pourquoi nous ne participerions pas. Ceci dit, le Code des Collectivités Territoriales ne nous prive pas du droit à demander des précisions complémentaires. Je rebondis sur le propos concernant la dernière délibération. J'ai, le 7 avril, fait des demandes que vous n'avez pas satisfaites. Vous deviez le faire.

S'agissant de cette délibération, nous avons eu une première version sous format papier dans laquelle il y avait un certain nombre de propositions pour un total de 9 000 €. Dans le compte rendu de la commission, je n'ai pas vu d'explications sur ce changement. Il y a eu deux suppressions et une diminution. Dont acte. Cela ne nous pose pas de problème. Je dis simplement que, dans ce cadre, nous avons reçu une délibération dans un premier temps qui a fait l'objet d'un avis favorable en commission. Nous avons une deuxième version, différente dans son montant. Je considère que la forme n'est pas bien respectée.

Jonathan HEMERY, Maire-Adjoint chargé de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante (Génération Écologie et Sociale)

En réponse aux questions, les montants ont changé parce qu'il y a eu quelques coquilles à la base, quand le premier rapport a été édité, aussi bien au niveau des services que des subventions demandées. Elles ont été revues à la baisse car certaines prestations allouées étaient supérieures à celles demandées.

Par ailleurs, le rapport exact a été présenté lors de la Commission n° 3, à laquelle M. Banbuck ne pouvait pas être présent.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Pour être tout à fait précis, Elsa Badoc a indiqué qu'il y avait deux modifications concernant des subventions qui résultent de la volonté de répondre autrement aux projets des deux associations concernées. Ces deux associations font l'objet de discussions dans le cadre d'une autre ligne budgétaire. Je mets aux voix article par article, ainsi que cela m'a été demandé antérieurement.

21 heures 21 : arrivée de M. CHAPPELLIER

Départ de M. BOUFRAINE

Résultat du vote (Cats love KB)

Votants : 32

Pour : 32 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADO, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOU, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme EL KRETE)

Absents : 3 (M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Résultat du vote (Culture du cœur)

Votants : 32

Pour : 32 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADO, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOU, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme EL KRETE)

Absents : 3 (M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Résultat du vote (The Singing Mice)

Votants : 32

Pour : 32 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADO, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOU, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI,

Mme EL KRETE)

Absents : 3 (M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Résultat du vote (EVADEH)

Votants : 32

Pour : 32 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADO, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOU, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme EL KRETE)

Absents : 3 (M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Résultat du vote (Kremlinpro)

Votants : 32

Pour : 32 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADO, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOU, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme EL KRETE)

Absents : 3 (M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Résultat du vote (KB API)

Votants : 32

Pour : 32 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADO, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOU, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme EL KRETE)

Absents : 3 (M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Résultat du vote (La Grange aux Queulx)

Votants : 32

Pour : 32 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADO, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOU, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme EL KRETE)

Absents : 3 (M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Résultat du vote (Les Oiseaux de nuit)

Votants : 32

Pour : 32 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADO, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOU, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme EL KRETE)

Absents : 3 (M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Résultat du vote (Voix et Spectacle)

Votants : 32

Pour : 32 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADO, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOU, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme EL KRETE)

Absents : 3 (M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Les subventions sont attribuées à l'unanimité. Nous passons au rapport suivant.

21 heures 25 : retour de M. BOUFRAINE.

Jacques HASSIN, Maire-Adjoint chargé des séniors et de la santé (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Le Conseil Municipal a adopté la charte du Conseil Consultatif des Retraités (CCR). Pour différentes raisons, nous avons souhaité substituer le terme de « retraités » par le terme « séniors », ce qui correspond à la délégation afférente aux séniors et élargit un peu la population éventuellement concernée. On peut être sénior et avoir une activité.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Pour l'information du Conseil Municipal, je vous précise que cela résulte de discussions avec le Conseil Consultatif des Retraités, qui devient Conseil Consultatif des Séniors, qui a adopté et partagé l'écriture de la charte telle qu'elle avait été initialement arrêtée par le Conseil Municipal.

Kamel BOUFRAINE (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

Monsieur le Maire, chers collègues, Kremlinoises, Kremlinois, j'ai dû m'absenter un instant. Or notre groupe vote pour la délibération précédente n° 039.

Jean-Luc LAURENT, Maire

C'est trop tard. Ce sera inscrit au procès-verbal. Vous n'étiez pas en séance et je n'avais pas d'indication. Je n'ai pas pu vous comptabiliser dans les votes.

Kamel BOUFRAINE (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

Je tenais à ce que ce soit indiqué au procès-verbal.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Ce sera fait. Y a-t-il des demandes d'intervention sur le rapport concernant la charte du Conseil Consultatif des Retraités qui devient le Conseil Consultatif des Séniors ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOE, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABELLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOU, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme EL KRETE)

Jean-Luc LAURENT, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons au rapport suivant.

N° 2022-041. APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DE LA VILLE

Jean-François DELAGE, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la démocratie locale, de la laïcité et des services publics (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Les Commissions d'Appel d'Offres (CAO) sont encadrées par le Code des Marchés Publics, entre autres. Dans ce règlement intérieur, il s'agit de donner un cadre spécifique aux Commissions d'Appel d'Offres de la Ville du Kremlin-Bicêtre. Dans un premier temps, il nous semble important d'inscrire dans ce règlement intérieur le seuil à partir duquel, pour les marchés de travaux, une Commission d'Appel d'Offres doit se réunir. Nous avons passé ce seuil à 40 K€. La législation permet de descendre en dessous de la somme de 1,5 M€, me semble-t-il. Nous l'avons fait. Il nous semble que ce seuil de 40 K€ à partir duquel une Commission doit se réunir permet un juste équilibre entre le fonctionnement de la collectivité et le nécessaire contrôle que nous devons avoir sur les dépenses publiques et les dépenses de la collectivité qui sont ainsi engagées.

Par ailleurs, il y a un point relativement important. Jusqu'à présent, les rapports d'études n'étaient pas envoyés aux membres ayant voix délibérative ni aux membres ayant voix consultative. Ce sera chose faite désormais. En amont de la CAO, ces rapports pourront être envoyés. Cette disposition est permise. Nous avons demandé si c'était possible. Cela a lieu dans d'autres communes. Les autorités compétentes ont exprimé leur accord à ce sujet.

Ce règlement intérieur a été également amendé, vérifié et approuvé par le Comité Éthique qui s'est réuni il y a quelques semaines.

Ce règlement intérieur clarifie un peu plus le système des marchés publics de la Ville. Je vous demande d'approuver ce nouveau règlement intérieur.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Merci, monsieur le rapporteur. Monsieur Laurent, nous nous abstenons pour cette délibération pour la raison suivante. En Commission Municipale, il a été admis que c'est la première fois que la Commission d'Appel d'Offres fixe un seuil de marché de travaux au-delà de ce que prévoit le Code des Marchés Publics. M. Jean-Luc Laurent se réveille 27 années plus tard pour faire appliquer ce seuil sous prétexte qu'il y aurait dorénavant une Commission Éthique. En l'absence de ce seuil jusqu'à ce jour, nous avons demandé au dernier Conseil Municipal de ne plus être membres de cette Commission.

Je profite de cette séance pour vous rappeler que nous ne participons pas et ne participerons plus aux séances organisées par le Comité Éthique. Nous vous demandons en ce sens de ne plus nous y inviter. La constitution de cette commission a été mal faite. C'est le Maire qui doit être contrôlé par une Commission Éthique. Au préalable, il ne doit pas choisir la personne qui dirige cette Commission si on veut réellement respecter l'éthique.

Il y a aussi les institutions, comme, en ce moment, la Cour Régionale des Comptes, qui contrôlent et dont c'est le travail. Nous nous abstenons pour ces raisons. La Commission d'Appel d'Offres est présidée en réalité par le Maire et le Maire doit permettre à une commission d'enquête composée d'élus tirés au sort et de Kremlinois tirés au sort sous contrôle d'un huissier, sans nommer qui que ce soit pour être audité chaque année, par exemple, ou à la demande de cette commission, avec une élection interne d'un président de commission. À mon sens, c'est ainsi que doit s'organiser un Comité Éthique qui doit avoir la capacité d'enquêter et d'auditer en interne tous les sujets qui concernent en premier lieu le Maire.

Sans tout cela, la mise en œuvre de seuils ou d'un quelconque comité avec nomination directe du Maire n'est qu'une figuration. Nous nous abstenons.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant)

Monsieur le Maire, chers collègues, je ne peux que partager les derniers propos de notre collègue Lionel Zinciroglu. En effet, nous considérons que jamais le Comité Éthique n'aurait dû être sollicité pour avis sur cette délibération. L'avis n'est d'ailleurs pas joint aux documents. Nous apprenons en plus par la voix de M. Delage qu'il aurait même amendé les propositions. Cette intervention du Comité Éthique outrepassé très largement ses missions telles qu'elles sont fixées par notre assemblée. Nous ne les avons pas approuvées, mais il y a eu quand même un vote pour ce faire. Nous ne pouvons que protester contre l'extension de ses prérogatives que, monsieur le Maire, vous approuvez, voire encouragez ou suscitez. Ce règlement n'engage et ne concerne que la majorité. Nous ne prendrons pas part au vote.

Jean-François DELAGE, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la démocratie locale, de la laïcité et des services publics (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

J'apporte une petite précision. Monsieur Zinciroglu, vous disiez que le seuil que nous inscrivons dans ce règlement intérieur de 40 K€ allait au-delà du seuil légal. En fait, nous sommes en dessous du seuil légal. De toute façon, nous n'aurions pas le droit de passer un seuil au-delà. Le seuil est bien en dessous de ce seuil légal. Il s'agit ainsi de contrôler au maximum les marchés passés dans la ville.

À propos du Comité Éthique, je rappelle que sa Présidente a été élue en Conseil Municipal.

Un petit mot amusant... ça vous gratouille quand on parle d'éthique.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant)

Que voulez-vous dire, monsieur Delage ? Précisez votre pensée, monsieur Delage.

Bernard CHAPPELLIER (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant)

Démissionnez, monsieur Laurent.

Jean-Luc LAURENT, Maire

On entend le son de votre voix ce soir. Désolé, mais le Conseil d'État a statué, monsieur Chappellier. Il a jugé au nom du peuple français. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOE, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOUG, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET)

Abstention : 5 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE)

Ne prennent pas part au vote : 9 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN)

Jean-Luc LAURENT, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons au rapport suivant.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Pour l'organisation de vide-greniers dans la ville, il est proposé de prévoir un tarif de 5 €/mètre linéaire pour les particuliers qui justifieront de leur adresse au Kremlin-Bicêtre et de 10 €/mètre linéaire pour les autres exposants. Il est entendu qu'un mètre linéaire est mis à disposition des particuliers qui justifient d'une adresse au Kremlin-Bicêtre à leur demande. Ainsi, s'ils demandent 2 mètres linéaires, ils paient 1 mètre linéaire ; s'ils demandent 3 mètres linéaires, ils paient 2 mètres linéaires. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant)

Monsieur le Maire, chers collègues, c'est une très bonne proposition que nous allons soutenir. Mais nous pensons que la rédaction est assez maladroite. Comme vous le savez, il est strictement interdit, sauf cas très particuliers, de délivrer gratuitement une autorisation temporaire d'occupation du domaine public. Or la délibération, telle qu'elle est rédigée, explicite précisément qu'il y a une attribution gratuite d'un mètre linéaire. Pour atteindre l'objectif recherché, il aurait fallu modifier la tarification appliquée aux Kremlinois et dire seulement : 2 mètres linéaires, 5 € ; 3 mètres linéaires, 10 € ; et 4 mètres linéaires, 15 €.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Nous apprécions l'organisation de ces vide-greniers. Ils sont très appréciés par les Kremlinois aussi. Nous ne nous positionnons pas sur cela ce soir. Nous sommes favorables à l'organisation du vide-grenier au Kremlin-Bicêtre.

Nous demanderons des explications ce soir sur un point qui nous dérange. Monsieur Laurent, vous aimez évoquer les commissions municipales. Or, en commission, il y a de nouvelles règles avec les nouveaux présidents, notamment la nouvelle présidente de la commission municipale n° 2, Mme Defrance. Selon ce que l'on m'a rapporté, elle ne souhaite ni présenter les délibérations ni apporter des explications. Les présidences doivent être menées plus sérieusement. Il faut peut-être prévoir des formations, mais il faut faire cela sérieusement. Sinon, toute l'opposition ne s'y présentera plus.

Je profite aussi de ce moment pour faire une proposition concrète. Pour éviter les quiproquos en commissions municipales, pour imposer aussi davantage de rigueur, il faudrait peut-être les enregistrer, monsieur Laurent. C'est éthique et transparent. Du coup, nous formulons ce soir les interrogations. Si, ce soir, vous n'arrivez pas à nous répondre, nous allons devoir nous abstenir sur cette délibération. J'ai le formulaire d'inscription de 2020 sous les yeux. Les 2 premiers mètres de réservation étaient gratuits. Il était requis 3 mètres minimum à 11 € à partir du 3^e mètre. On lit aussi que les exposants peuvent demander en 2022, 2, 3 ou 4 mètres dans l'article 4. Disons qu'en moyenne, il est demandé 3 mètres. Si, par exemple, un Kremlinois prend aujourd'hui en 2022 3 mètres, il paiera 15 €, contre 11 € en 2020. Si vous me confirmez cela, nous nous abstiendrons pour cette délibération. Si vous nous prouvez le contraire, nous aviserons. Si vous n'arrivez pas à répondre — ce qui est très probable et ne m'étonnerait pas trop —, nous nous abstiendrons aussi.

Jonathan HEMERY, Maire-Adjoint chargé de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante (Génération Écologie et Sociale)

En réponse à M. Zinciroglu, les commissions qui ont eu lieu récemment avaient pour objectif de ne pas forcément présenter des délibérations. En fait, on considère qu'elles ont déjà été lues à la base. Du coup, il y a cette envie de préserver votre temps et le temps de tous pour que la commission dure le moins possible, c'est-à-dire 30 minutes, afin de pouvoir aller ensuite vers d'autres commissions.

Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, à l'article 4, il est indiqué que les exposants pourront louer des espaces. Pour plus de compréhension, l'unité devrait être inscrite après le « 2 » pour être homogène avec les unités de 3 mètres et 4 mètres. À l'article 8, il y a une erreur de frappe en dernière ligne. Il est mentionné que « La Ville ne réserve le droit de refuser toute marchandise non conforme ». Nous demandons l'amendement de cette phrase par « La Ville se réserve le droit de refuser toute marchandise non conforme ». À l'article 11, en dernière ligne, il est mentionné que « Tout pollueur identifié pourra être passible d'une amende délivrée par les autorités compétentes ». Il est indispensable d'amender cette phrase, d'indiquer le montant de l'amende et d'émettre une affirmation et non une possibilité d'amende.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. Je veux préciser que le règlement est un projet d'arrêté qui sera signé par le Maire. Il a été mis en information du Conseil Municipal pour que chacun ait connaissance de cet arrêté.

Évidemment, madame Chiboub, les coquilles que vous indiquez seront corrigées.

La proposition tarifaire qui est faite est celle indiquée dans ce rapport. Cela a été présenté en commission. Vous avez reçu la proposition. J'observe que vous avez comparé avec la situation antérieure. C'est le travail des élus du Conseil Municipal. Libre à vous d'arrêter votre position. Y a-t-il des explications de vote ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant)

Monsieur le Maire, chers collègues, compte tenu des précisions et de l'apport utile de notre collègue Zinciroglu, nous observons qu'il s'agit en fait d'une augmentation, comme pour les tarifs du marché. Nous n'approuvons plus cette délibération. Nous nous abstenons.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je mets aux voix cette délibération.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOC, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOUG, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET)

Abstentions : 11 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI,)

Ne prennent pas part au vote : 3 (M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN)

Jean-Luc LAURENT, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons au rapport suivant.

N° 2022-043. HABITAT SOCIAL – AVENIR DE KREMLIN-BICETRE HABITAT – GOUVERNANCE DE LA SCIC HLM ACQUISE PAR LA VILLE

Jean-Luc LAURENT, Maire

Nous avons acquis une SCIC HLM. Le Conseil Municipal du 16 septembre 2021 a approuvé cette décision. L'objectif de la constitution de cette COOP'HLM dont se dote la Ville est de pouvoir obtenir le transfert du patrimoine de KBH, transféré en application de la loi ELAN à un bailleur public, OPALY, devenu VALDEVY. Le Conseil Municipal a retenu un appel à projets. Il y avait eu six réponses. Il a fallu choisir parmi plusieurs candidatures afin de nous adosser et nous redresser, conformément à la loi ELAN qui fixe un niveau de 12 000 logements pour les organismes de logements sociaux, alors qu'il n'y avait pas auparavant de conditions de taille. Le Territoire ayant pris acte de cette décision, au niveau du Conseil Municipal, nous avons retenu de nous regrouper avec le mouvement mutualiste ARCADE-VYV et LOGIAL.

Pour la mise en œuvre de ce dispositif, nous devons maintenant délibérer pour lancer le processus. Cela nous permettra d'obtenir le transfert et de récupérer les logements sociaux de la Ville. Nous avons rencontré la ministre du Logement pour demander une modification législative permettant que ce qui a été fait par transfert gratuit de Kremlin-Bicêtre Habitat vers OPALY, puis VALDEVY, puisse avoir lieu en sens inverse. La ministre déléguée au logement a refusé cette possibilité. Cela ne nous laisse pas d'autres choix que de racheter le patrimoine qui a été transféré à OPALY devenu VALDEVY.

Cette Coop va donc être constituée. Je vous propose de confirmer la désignation du représentant permanent de la Ville qui va siéger à l'assemblée générale de la structure, c'est-à-dire moi-même en tant que Maire du Kremlin-Bicêtre, de désigner un représentant permanent de la commune au Conseil d'Administration (Ibrahima Traoré), de désigner des personnes physiques pour siéger à titre personnel au Conseil d'Administration de la Coop'HLM (Christine Museux, Anissa Azzoug), en précisant que ces élus sont membres du Conseil d'Administration de KBH.

Cette mise en place du Conseil d'Administration, qui va intervenir lors d'une Assemblée Générale, est une gouvernance transitoire, le temps d'enclencher le processus de transfert de l'ancien patrimoine et de reprendre nos logements sociaux dans le cadre de ce nouveau regroupement qui répond aux objectifs de la loi ELAN.

Par souci de transparence, je vous indique que nous proposons que le Conseil Municipal approuve cette proposition que la dénomination sociale de la Coop devienne Kremlin-Bicêtre Habitat Coopérative HLM.

Nous proposons aussi que le siège social de cette coopération soit fixé en Mairie du Kremlin-Bicêtre.

En qualité d'associé, nous allons réaliser ce qui vous est proposé par ce rapport : un apport en numéraire à hauteur de 20 K€ pour répondre aux besoins de frais de fonctionnement compte tenu de la modification statutaire.

Je précise que, s'agissant des droits de vote au niveau des différents collèges prévus par la législation sur les Coop, il y a nécessairement :

- un collège des salariés qui a aujourd'hui zéro part sociale,
- un collège des usagers, c'est-à-dire des futurs locataires, qui a aujourd'hui zéro part sociale,
- un collège des collectivités publiques composé actuellement, pour 823 parts, par la Ville du Kremlin-Bicêtre,
- un collège des groupements d'organismes œuvrant dans le logement social avec zéro part sociale à ce jour,
- un collège des organismes d'HLM et autres partenaires qui détient 415 parts, qui correspond à l'organisme dénommé les Coop'HLM Développement.

S'agissant de la répartition des droits de vote, il sera proposé une modification à l'Assemblée Générale, proposée par la Ville, si vous en êtes d'accord, de sorte que le collège 3 (collectivités locales), dans lequel la commune du Kremlin-Bicêtre se situe, détienne 50 % des droits de vote au lieu de 10 % comme prévu dans les statuts actuels.

De plus, une modification de la valeur nominale de la part sociale, actuellement à 100 €, sera proposée pour être ramenée à 10 € afin de faciliter l'accès au sociétariat de la Coop'HLM.

La prochaine étape de la gouvernance qui permettra de déterminer la répartition des droits de vote entre les collègues interviendra ultérieurement quand nous aurons à nous prononcer sur le pacte qui devra être conclu, et soumis à l'approbation du Conseil Municipal, avec nos partenaires privés, LOGIAL et ARCADE-VYV.

À l'issue du transfert du patrimoine, les locataires de la coopérative seront représentés à l'Assemblée Générale des associés au sein du collège des usagers. Il en sera de même pour le personnel au sein du collège des salariés.

L'installation de la Coop de la Ville s'accompagne de temps d'échanges et de concertation. Une réunion publique à laquelle tous les locataires étaient invités et des réunions en pied d'immeubles ont eu lieu.

Je vous propose de vous prononcer favorablement sur l'ensemble de ces dispositions permettant de mettre en œuvre la gouvernance transitoire de la Coop'HLM dénommée aujourd'hui SCIC HLM. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, vous indiquez au début de votre rapport de présentation l'acquisition de 823 parts de la Coop'HLM Développement sur les 1 235 que la Coop possède. Le détail des parts est fait par collège. Le collège 3 concerne la Ville avec ses 823 parts. Le collège 5 composé de la Coop en possède 415. D'après nos calculs, nous arrivons à 1 238 parts sociales et non 1 235, comme il est mentionné. Nous demandons une rectification.

Dans votre rapport de présentation, il est mentionné que l'État demande aux villes qui vont bénéficier d'une nouvelle gare sur leur commune de faire un effort de construction de logements. Notre commune dépasse déjà le taux de logements sociaux préconisé et que vous ne cessez d'accroître. Vous vous entêtez à poursuivre votre projet d'acquisition des parts de cette coopérative qui ne fera que poursuivre la bétonisation de la ville et, de ce fait, l'asphyxie des Kremlinoises et des Kremlinois. Nous voterons contre cette délibération.

Maëva HARTMANN (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant)

Monsieur le Maire, chers collègues, que de rebondissements... Vous avez soutenu que vous pourriez annuler la fusion de KBH avec OPALY, devenu VALDEVY. Désormais, on sait que vous êtes obligé à une pirouette à base d'acquisitions de parts dans une coopérative, coquille vide créée de toutes pièces. Vous continuez à nous faire croire que vous parviendrez à vos fins sur ce dossier. Plus personne n'y voit clair. Et pour cause : vous voulez nous donner l'impression de maîtrise du dossier alors que vous êtes confronté à une impossibilité vraisemblablement de mener votre projet à bien. Vous persistez à prétendre le contraire. Vous avez sollicité en vain le Préfet. On apprend ce soir que même la ministre a été sollicitée pour revenir sur cet arrêté de fusion des OPH. Ces derniers ne vous ont pas répondu favorablement. Personne ne vous répondra jamais favorablement sur ce point. Vous le savez très bien. Vous venez nous le confirmer. Les faits nous donnent raison. Nous vous l'avions dit. Aux questions qui ont été posées en commission — certes, je n'y étais pas, mais je suis quand même —, vous semblez ne pas vouloir ou ne pas pouvoir répondre en renvoyant les élus vers des expertises qui sont « en cours » (je cite), dont on ne sait depuis combien de temps de temps elles durent et combien elles nous coûtent. Les réponses ne devraient pourtant pas être si compliquées à apporter. Pouvez-vous nous démontrer clairement et factuellement ce soir la viabilité du projet d'un point de vue financier ? Il serait temps, sinon, de vous questionner quant à sa pertinence si vous-même n'y voyiez pas clair à ce sujet.

Pour en revenir à la question du rachat du patrimoine — vous vous venez de l'admettre, mais on vous avait également prévenu —, il faudrait en passer par là. Cela coûtera pas moins de 50 M€ *a priori* et la Ville n'en a pas les moyens ; la Coop non plus, d'après ce que nous pouvons constater, puisque cette structure n'a pas même pas de quoi couvrir les frais de fonctionnement à venir. Elle doit s'appuyer sur les finances de la Ville pour cela puisque vous allez abonder en souscrivant des parts. Cela nous amène évidemment à une question essentielle : quelle est la base financière de ce projet de reprise de contrôle, comme vous l'appellez ? Finalement, nous possédons déjà le patrimoine kremlinois. Pourquoi vouloir le vendre ? Pour qu'il y ait rachat, il faut nécessairement une vente, dont nous ne tirons aucun bénéfice. Finalement, ce sont les locataires qui paieront le rachat du patrimoine par la Coop pendant des années, voire des décennies. Leurs loyers, qui servent aujourd'hui à entretenir et investir pour espérer améliorer l'état des logements et en réaliser de nouveau, augmenteront et ne serviront pas à améliorer leurs conditions d'habitation.

In fine, si votre projet devait voir le jour — vous nous permettrez d'en douter —, le patrimoine sur la ville aurait même été payé deux fois et l'argent déboursé aux fins de rachat n'irait pas dans l'intérêt des locataires kremlinois.

Rappelons par ailleurs quand même que vous êtes en partie responsable de la dégradation des relations entre l'office HLM et les locataires kremlinois puisque, par le biais de vos attaques répétées à son encontre, vous avez contribué à laisser se détériorer les logements pour mieux faire adhérer les Kremlinois à votre projet irrationnel. La Présidente de KBH souligne ainsi dans un courrier que vous n'avez pas souhaité à l'époque travailler aux réhabilitations des logements notamment.

Avec tous ces éléments en tête, pourquoi vous est-il finalement si compliqué de nous apporter, que ce soit en commission ou ce soir, des éléments de réponse quant à nos questions sur la viabilité financière du projet et, donc, sur ses conséquences pour les locataires ? C'est un projet dont vous parlez depuis plus de deux ans. Comment se fait-il que, finalement, vous n'avez pas pensé aux conséquences financières de cet engagement pour la Ville quand vous avez fait ces promesses ?

Si ces imprécisions sont si persistantes et si vous persistez à revenir sur vos propos et sur vos promesses, peut-être cela cache-t-il un aveu d'échec ? La seule voie qui vous est ouverte, c'est le rachat. Pour y parvenir, vous expliquez bien qu'il faut que d'autres entités, dont ARCADE-VYV, abondent dans la Coop pour financer le rachat. Or, finalement, avec ce partenariat qui doit encore intervenir, pensez-vous vraiment que vous garderez le contrôle ?

Une nouvelle question émerge avec le rapport de ce soir : quel contrôle et par qui ? Si vous n'avez pas les bases financières suffisamment solides pour pouvoir procéder à ce rachat et que votre seule option est qu'ARCADE-VYV finance le rachat du patrimoine visé sur la commune, comment pensez-vous que la commune aura voix au chapitre ? La SCIC que vous avez pris tant de peine à acquérir ne vous appartiendrait plus.

Le passage d'un office public à une société privée aurait finalement des conséquences assez importantes en termes de représentation des locataires, eux qui peuvent aujourd'hui accéder aux instances de gouvernance gratuitement devront acquérir des parts sociales pour avoir le droit de représenter leurs intérêts. Est-ce votre vision du droit à l'expression, c'est-à-dire devoir payer pour s'exprimer ? C'est une drôle de conception de la gouvernance pour quelqu'un qui nous « vend » un bouclier communal à longueur de délibération.

En conclusion, vous proposez aux Kremlinois, pour ne pas avoir à vous dédire, la privatisation pure et simple de leur parc HLM. On vous avait quand même prévenu dès le départ que vous ne pourrez pas annuler la fusion tout en gardant le contrôle. Vous êtes face à cette évidence aujourd'hui. Votre seule option est donc la vente, la perte de contrôle, pour sortir à tout prix d'un office intercommunal dans lequel les intérêts des locataires kremlinois peuvent pourtant être défendus, si vous y mettiez un peu du vôtre. Ils peuvent même être mieux défendus qu'auprès d'une structure tentaculaire, comme ARCADE-VYV qui contrôle près de 200 000 logements et avec lequel il faudrait négocier en position de minoritaire.

Des deux solutions possibles qui étaient de poursuivre dans la situation actuelle en nous conformant à la loi ELAN ou de persister dans votre engagement/promesse de campagne, vous avez choisi la voie du pire pour la Ville. Il n'est pourtant pas trop tard. Tout le monde peut se tromper. Ayez l'honnêteté de reconnaître que vous ne pouvez pas aller au bout de votre démarche sans que les locataires du parc HLM kremlinois soient des victimes collatérales de ces promesses démagogiques.

Jean-Pierre RUGGIERI (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Je voudrais dire quelques mots sur cette délibération après les deux belles interventions précédentes, très documentées. Vous dites régulièrement, monsieur Laurent, que vous refusez la fusion d'OPALY, devenue VALDEVY, pour la raison essentielle que vous considérez qu'il faut garder le contrôle de nos logements sociaux pour mettre en œuvre une gestion de proximité de qualité. Vous ne cessez de le dire à longueur de réunions publiques. Depuis la fusion en janvier 2021, rien ne va plus dans le fonctionnement de l'OPHLM. Depuis que vous n'êtes plus président de KBH, il semblerait que règne le chaos. Mais était-ce vraiment mieux avant, monsieur Laurent ?

Je ne vais pas vous apporter une appréciation personnelle. Vous pourriez, à juste titre, me trouver subjectif. Je vais m'appuyer sur un rapport, celui de la MILOS, qui couvre les années où vous étiez déjà Maire, 2008-2012. En 2012, monsieur Laurent, vous êtes Maire depuis déjà une quinzaine d'années, 17 ans précisément. C'est presque trois mandats. Vous avez largement eu le temps de mettre en place vos orientations politiques et de reformer le fonctionnement de KBH.

Que dit ce fameux rapport de la MILOS sur votre gestion de KBH ? Quels en sont les points noirs qui sont évoqués dans ce rapport ? Les points noirs, c'est le mauvais entretien des logements et des immeubles. C'est la mauvaise gestion de proximité, celle que vous évoquez en permanence pour dire qu'il ne faut pas accepter cette fusion. C'est la mauvaise information au locataire du logement social. C'est de nombreux dysfonctionnements dans l'instruction des dossiers de demandeurs de logement. C'est une vacance élevée des logements sociaux. C'est ça, votre bilan, pas très brillant, il faut le dire, de votre gestion de KBH jusqu'en 2012. Ce diagnostic n'est pas celui de Jean-Pierre Ruggieri, ce n'est pas le nôtre, c'est celui de la MILOS quand vous étiez Maire et que vous présidiez KBH.

Alors, certes, en 2015, vous désignez une nouvelle directrice générale qui, de l'avis de l'ANCOLS (ex-MILOS), remet les choses en ordre. Sous son impulsion, l'OPH a revu son organisation, a amélioré son fonctionnement. Elle améliore le service aux locataires, met en place un contrôle des prestations des entreprises, informatise le traitement des réclamations. Le processus de concertation locative, qui était peu actif, a été relancé. De manière générale, à la suite de tout ce travail effectué par cette directrice, les locataires interrogés semblent plutôt satisfaits. Le moins que l'on puisse dire, c'est que le bilan de cette personne est très globalement positif — une expression qui devrait plaire à notre collègue Traoré.

Cela ne semble pas être votre avis, monsieur Laurent, puisqu'après votre retour aux manettes en juillet 2020, dans des circonstances que chacun connaît, vous décidez de licencier la directrice générale de KBH, comme vous avez poussé dehors de nombreux cadres, fonctionnaires de qualité, de cette Ville. C'est votre mode de management.

Depuis juillet 2020, vous ne cessez de clamer qu'il n'y aura pas de fusion. Et, en janvier 2021, la fusion a lieu. KBH rejoint OPALY. Comme souvent, vos prédictions se révèlent fausses. Ensuite, vous demandez la cession du patrimoine de KBH. Vous essayez un nouveau revers. Vous écrivez au ministre du Logement pour changer la loi. Rien que ça. Vous recevez une réponse négative du ministre. Vous demandez plus récemment le report des fusions avec les OPH de Villejuif et de Vitry. Vous êtes mis en minorité. Vous claquez la porte.

Je voudrais en profiter pour vous lire des propos de la Présidente de VALDEVY. « Personne n'est entré de force dans cet OPH. Nous essayons de trouver une solution. Des rancœurs se sont cristallisées parce qu'on a jugé que les choses n'allaient pas assez vite. Aujourd'hui, la sortie du patrimoine du Kremlin-Bicêtre n'est pas envisageable. Si nous pouvions le faire, nous le ferions. En attendant, nous avons la responsabilité de ces logements et avons à cœur de nous en occuper », défend Carine Delahaie, Présidente de VALDEVY. Je crois que cet entêtement est d'autant plus incompréhensible de votre part que vous êtes là en excellente compagnie : que des amis politiques autour de la table, les maires d'Arcueil, de Villejuif, de Gentilly, de Cachan et de Vitry. Je ne comprends pas votre inquiétude. À l'époque, et nous le regrettons aujourd'hui, nous avons voté contre cette fusion. Je pense que c'était une erreur, mais nous pensions que nous aurions pu être phagocytés par cette alliance plurielle rouge, rose, verte. Mais, vous, ce n'est pas le cas, bien entendu.

Je voudrais revenir sur un point qui est le modèle de gouvernance qu'a proposé OPALY. Je l'ai relu avant de venir ici. Je ne l'avais pas lu à l'époque, je l'avoue. Et j'ai trouvé que c'était un mode de gouvernance fort intéressant. La volonté qui anime ces différents maires est de permettre à chaque ville de pouvoir conduire ces projets de territoire. Ils proposent une présidence alternante tous les trois ans et une présence collégiale avec un vice-président par ville. Un comité d'orientation définit la politique d'investissement en termes de construction et de réhabilitation, la politique d'accession sociale, la politique de peuplement élaborée au plus près de la situation de chaque quartier. La mise en place d'une commission d'attribution des logements préserve la mixité sociale au sein du patrimoine. Il y a des agences de proximité, dont une sur le territoire du Kremlin-Bicêtre. Surtout, il y a la mise en œuvre des orientations contenues dans le plan stratégique du patrimoine de KBH à l'époque, donc les travaux et les opérations importantes de réhabilitation pour les Martinets, le 25 bis Eugène-Thomas, les Glacis, c'est-à-dire un certain nombre d'adresses pour lesquelles il y a urgence à réaliser des travaux et des réhabilitations. Il me semble que cette proposition était fort intéressante, que ces maires, proches de vous idéologiquement, défendent une vision du logement social qui est, à mes yeux, très intéressante. Je crois qu'il est urgent de cesser de s'entêter et de penser aux locataires du logement social qui attendent des travaux depuis de nombreuses années.

Kamel BOUFRAINE (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

Je souhaite intervenir sur cette délibération. Monsieur le Maire, vous vous entêtez à vouloir reprendre le contrôle. Pourquoi ? Après vos vaines tentatives auprès de la Préfète, auprès du Ministre, l'objectif pour vous était de reprendre le contrôle du patrimoine kremlinois. Mais, avant de parler de contrôle, je pense qu'il était important, en tant que Maire, de gérer les affaires courantes. On a pu voir sur les réseaux sociaux de la communauté kremlinoise des problèmes très récurrents. Dans différents quartiers de la ville, des locataires se sont plaints de rats dans les parties communes et même dans les étages. Il y a des problèmes de chauffage. Le traitement des réclamations n'a pas été jusqu'au bout. Le bras de fer que vous avez engagé avec VALDEVY fait qu'aujourd'hui, les affaires kremlinoises ne sont pas gérées ou très mal gérées. Monsieur le Maire, votre entêtement à vouloir à tout prix reprendre le contrôle n'est qu'une vaine opération, sans parler, comme l'ont dit mes collègues précédemment, du coût pour la Ville. Nous avons parlé de nombreux millions d'euros pour récupérer ce patrimoine. Je crois, monsieur le Maire, qu'il faut se résigner à fusionner comme les autres villes l'ont fait, comme Villejuif, Vitry-sur-Seine, Arcueil, Gentilly, Cachan. Pourquoi ces villes arrivent-elles à travailler ensemble ? Pourquoi n'arriverions-nous pas à être avec elles ?

Bernard CHAPPELLIER (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant)

Sans compter les avocats et les cabinets-conseils aux frais des Kremlinois. Vous ne comptez pas, ce n'est pas votre argent.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Je partage évidemment toutes les interventions précédentes, toutes aussi pertinentes les unes que les autres. Monsieur Laurent, en vous lançant dans cette aventure inconcevable, vous avez demandé que l'on trouve une solution à législation constante à la Ministre du Logement qui a répondu évidemment négativement à votre demande le 24 décembre 2021. Décidément, vous n'arrivez pas à vous détacher de votre ancien rôle de parlementaire.

Dernièrement, dans la presse, vous affirmiez qu'il fallait un renouvellement des visages pour les législatives de 2022. Si vous n'arrivez pas à vous empêcher de vous mêler de sujets qui sortent de votre périmètre de compétence en tant que Maire d'une commune, allez aux élections législatives. La cession partielle d'un patrimoine n'est pas prévue par la loi, vous dit la directrice générale de VALDEVY. Vous la connaissez bien. Mon collègue Jean-Pierre Ruggieri vous en a parlé dans son intervention tout à l'heure. Vous dupez les locataires en prétendant que ce projet est le seul moyen de garder une bonne relation directe avec les locataires sociaux. Nous vous avons observé depuis maintenant plus de quinze ans avec KB Habitat, auparavant OPH KB. Vous nous donnez là un bien mauvais exemple. Vous étiez incapable de faire ce que vous prétendez pouvoir faire avec une Coop. Mensonges sur mensonges.

Vous prenez en otage des centaines de locataires en bloquant et en reportant des travaux qui auraient dû être engagés depuis le début de votre mandat. Vous menez la politique de la terre brûlée pour votre entêtement et votre caprice de Coop'FLM. Vous ne pouvez pas privatiser le parc social du Kremlin-Bicêtre pour en garder le contrôle. C'est votre volonté : garder le contrôle sur le logement. La loi ELAN vous l'empêche et la législation, dans l'état actuel, aussi.

Quand bien même une évolution serait possible, elle serait payante. En 2018, le parc social du Kremlin-Bicêtre était estimé à 32 M€ ; peut-être aujourd'hui, en 2022, 40 M€ ou 50 M€, qui sait ? Dans le projet de délibération de votre ambition d'une politique du logement social, apparue soudainement du jour au lendemain, après 25 années de gestion où vous ne meniez aucune politique sociale du logement, vous estimiez à près de 50 à 60 M€ le montant des travaux de réhabilitation, de mises aux normes et de travaux énergétiques du parc social kremlinois.

Si on fait les comptes, il va falloir déboursier quasiment 95 M€ environ. Comment allez-vous faire ? Où nous menez-vous ? Vous manquez de pragmatisme sur ce sujet et vous alimentez une tension entre les locataires et OPALY, devenu VALDEVY. Tout cela n'est pas pragmatique. Nous voterons contre.

Christine MUSEUX, Maire-Adjointe chargée du logement et de l'habitat (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Chers collègues, la délibération de ce soir relative à l'organisation de la Coopérative HLM montre une chose : nous avons fait ce que nous avons annoncé. Oui, c'est possible de reprendre le contrôle de nos logements sociaux au Kremlin-Bicêtre et de défaire la fusion-absorption au sein d'OPALY-VALDEVY. En 2020, notre engagement était clair : la fusion-absorption de KBH dans un ensemble énorme et éloigné des locataires était une décision précipitée qui allait nuire au quotidien des locataires de KBH. Deux ans après, qu'en est-il ? Tous les jours, le Service Habitat de la Ville traite des réclamations de locataires qui se plaignent de ne pas avoir de réponse de leur bailleur. Où est la gestion de proximité dans un ensemble de près de 17 000 logements ?

La Coopérative HLM est la solution pour une gestion humaine des près de 2 000 logements sociaux de la Ville. D'abord, elle sera une structure de proximité au contact direct des locataires. Ensuite, elle permet d'associer les locataires, mais aussi les agents de la Coopérative à sa gestion. C'est le collectif qui l'emporte sur la quantité. Bien sûr, tout n'est pas fini. Il reste du chemin pour que la Coopérative HLM Kremlin-Bicêtre Habitat soit pleinement opérationnelle. Ce chemin, nous allons le faire avec les locataires. Il y a un mois, nous organisons une nouvelle réunion publique et des présences de terrain aux pieds d'immeubles. Nous continuerons de le faire dans le dialogue parce que notre principale préoccupation est le bien-être des locataires. Le Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun est fier de voter cette délibération ce soir car elle est une pierre supplémentaire dans la construction de notre coopérative HLM au service de tous les locataires de Kremlin-Bicêtre Habitat.

Bernard CHAPPELLIER (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant)

Intervention hors micro.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Dans une réunion, on demande la parole. Vous n'avez pas la parole puisque vous ne l'avez pas demandée. Je vous invite à rester poli.

Ibrahima TRAORÉ (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Chers collègues, chers conseillers municipaux de l'opposition, Kremlinoises, Kremlinois, je tiens à rappeler quand même que la séance est en direct et filmée. Je suis très discipliné. C'est ce que j'apprends à mes enfants : on écoute l'autre, on prend le temps et, après, on renvoie des arguments. Ce que je vois, c'est que l'on a un règlement intérieur qui a été voté par tout le monde. Il y a des élus qui ont assez d'expérience dans cette assemblée et qui siègent dans d'autres assemblées qui savent que, dans le débat démocratique, on s'écoute et on argumente.

Bernard CHAPPELLIER (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant)

Intervention hors micro.

Jean-Luc LAURENT, Maire

J'invite les élus qui n'ont pas la parole à écouter et à respecter, comme ils l'ont été, lorsqu'ils ont pris la parole. La parole est à M. Traoré.

Ibrahima TRAORÉ, Conseiller municipal délégué à la jeunesse et au numérique (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Je tiens à dire que j'ai eu une très bonne éducation et que j'évite de couper la parole et de parler en *off*.

Pour revenir au sujet que nous abordons, quelques mots ont été évoqués. Je trouve intéressant de voir l'opposition devenir le chantre du logement social. Tout d'un coup, ils se mettent à défendre le logement social. Pourtant, dans les votes depuis qu'ils siègent dans l'opposition, notamment sur le logement social et les objectifs que nous avons définis, ils ont voté contre. Là, on voit que nous menons une bataille politique. Je pense que certains élus de l'opposition qui ont de l'expérience savent de quoi je parle quand je dis mener une bataille politique pour, précisément, atteindre nos objectifs. On voit encore, à travers les débats que nous avons, la contradiction et le manque de cohérence de l'opposition dans les arguments qui sont avancés. Pour l'avenir, j'aurais souhaité — c'est un vœu pieux — que l'on ait un débat d'idées. Je sais que le nom « Traoré » fait couler de l'encre et que j'attire une certaine obsession chez MM. Ruggieri et Zinciroglu. Je suis là pour avoir un débat. En tout cas, nous voterons cette délibération et nous continuerons cette bataille politique. J'espère que nous continuerons à avoir des débats sereins.

Bernard CHAPPELLIER (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant)

Monsieur Traoré, si j'ai bien compris, vous êtes en désaccord avec la Ville de Gentilly, qui est communiste, et la Ville de Villejuif, qui est communiste. Vous êtes en désaccord avec vos amis communistes. C'est ce que vous êtes en train de dire. Il faudra leur expliquer.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je pense que tout le monde a pu s'exprimer. Nous sommes là pour gérer les affaires de la cité. Certains ont peut-être envie de mettre de l'animation au Conseil Municipal et à s'écarter du projet et des projets qui nous concernent en ramenant les choses à la politique politicienne. Précisément, ce projet répond à l'intérêt général et à l'intérêt de la Ville.

J'ai entendu dire que nous voulions « privatiser » les logements sociaux. C'est tout le contraire. Nous voulons les réintégrer dans une gestion municipale qui est fixée par la loi dans le cadre d'un regroupement avec des partenaires qui sont parties prenantes du mouvement HLM où il y a plusieurs organismes qui peuvent être mis en place : office public d'HLM, société d'HLM et coopérative, sans parler des sociétés d'économie mixte.

Alors que Kremlin-Bicêtre Habitat a été créé il y a 100 ans par l'effort du contribuable kremlinois, ce que nous voulons faire, c'est garantir l'avenir des logements sociaux, une bonne qualité de service, des travaux qui sont particulièrement nécessaires. Nous sommes en attente d'une réhabilitation sur les Hauts-Martinets, d'une autre sur les Glacis du Fort et d'une autre encore sur le 25 avenue Eugène-Thomas. Nous sommes en attente d'un projet de reconstruction-démolition à Schumann. Tout cela nécessite des moyens financiers, d'autant plus que l'État ne mène plus de politique sociale du logement et a supprimé toutes les aides publiques qui existaient au niveau national en maintenant seulement quelques-unes.

C'est la réalité. Il nous faut avoir de bons et solides partenaires qui garantissent à la Ville la capacité de gestion autonome de ses logements et les moyens financiers permettant de répondre aux besoins de rénovation, de réhabilitation, de renouvellement urbain, de résidentialisation qui ont été prévus depuis plusieurs années et qui ne sont pas mis en œuvre.

Le projet que nous voulons n'est pas obscur. Il est tout à fait clair. C'est un projet d'intérêt général qui nous permettra, dans le respect de la loi, de contrôler la gestion de nos logements, d'y mettre une qualité de service qui, malgré les efforts des personnels de VALDEVY et de l'antenne locale, souffre d'une réponse insuffisante ou d'attentes longues qui ont amené la Ville à mettre en place, au niveau de son Service Logement, un agent qui a beaucoup à faire pour accompagner les réclamations et la prise en compte des besoins et des préoccupations.

Le fond de cette affaire et la clarté de ce projet, je voudrais en parler en quelques mots. Le débat a eu lieu et il continuera à avoir lieu puisqu'il s'agit d'un rapport d'étape qui vise à mettre en place la gouvernance à titre transitoire de la Coop'HLM dont nous nous sommes dotés. Le projet consiste à redresser une situation qui a contribué, par l'ancienne équipe municipale, à bafouer la démocratie en s'asseyant sur ce que demandaient des élus et des représentants d'associations de locataires au Conseil d'Administration et dans la ville. Il s'agissait d'attendre le verdict des urnes au travers des élections municipales. Vous vous êtes entêtés. Oui, monsieur Chappellier, vous avez contribué énormément aux côtés de l'ancien Maire, dans l'équipe municipale qu'il avait constituée, à mettre en place une spoliation des intérêts de la Ville dans un système bancal. En effet, l'arrêté du 3 mars du Préfet ne permettait pas de répondre à l'obligation fixée par la loi d'atteindre le seuil de 12 000 logements. On était à moins de 10 000 et il manquait des partenaires. Il a fallu que l'alternance municipale intervienne avec des évolutions et des positions sur les municipalités de Vitry et de Villejuif pour que ces villes décident de se mettre dans ce projet en connaissance de cause, avec la volonté qui concerne Le Kremlin-Bicêtre, voté depuis le 13 juillet 2020, de sortir de ce regroupement pour choisir un autre regroupement.

La démocratie a été bafouée. La fusion a été précipitée. C'est la réalité. Nous voulons reprendre le contrôle pour une qualité de service et nous ne nous résignons pas.

L'équipe municipale a ce projet, qui a été soumis dans la liste de gauche que je conduisais à l'époque aux élections municipales, pour rechercher une solution alternative à la fusion qui a été décidée sous l'ancienne mandature.

Il y avait deux propositions qui étaient mises en débat : soit une coopérative HLM, soit une SEM en cherchant d'autres partenaires. Oui, nous voulons avancer, mettre en place ce que nous avons dit que nous ferions. Nous voulons le mettre en place au profit des locataires kremlinois dans le respect des engagements pris. C'est l'objet du rapport qui vous est présenté, qui consiste à mettre en place une gouvernance transitoire en désignant nos représentants et en faisant vôtre l'ensemble des propositions contenues dans ce rapport sur la Coop'HLM qui nous permettra d'avancer. Je vais mettre aux voix ce rapport. Y a-t-il des demandes d'explication de vote ?

Jean-Marc NICOLLE (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant)

Vous m'avez mis en cause, j'ai un droit de réponse, monsieur le Maire. L'acceptez-vous ou non ?

Jean-Luc LAURENT, Maire

Vous avez la parole dans le cadre d'une explication de vote. Vous êtes libre de vos propos.

Jean-Marc NICOLLE (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant)

Monsieur le Maire, vous m'avez mis en cause. Est-ce que vous acceptez que je puisse répondre ?

Jean-Luc LAURENT, Maire
Parlez. Vous avez la parole.

Jean-Marc NICOLLE (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant)

Vous avez expliqué en fait que tout s'était fait dans la précipitation et que l'on avait spolié les Kremlinois. C'est les termes que vous avez utilisés. Il faut quand même vous rappeler le processus de fusion à l'époque. Le Préfet a pris son arrêté de fusion le 4 mars 2020 — ou le 3 mars, si vous voulez. Nous aurions les documents, ce serait beaucoup plus simple. Nous pourrions nous référer au dossier, d'autant plus que vous avez supprimé sur le site internet de la Ville toute l'histoire des délibérations des Conseils antérieurs à 2020. C'est assez surprenant puisque l'on ne peut pas retrouver cet historique. Ceci dit en passant sur la transparence.

Le processus aurait donc été ultra rapide. Il y a eu plus de 18 mois de travail sur ce dossier avec de nombreuses réunions du Conseil d'Administration dans lequel siégeait Mme Chiboub, ce qu'elle pourra confirmer, avec les associations de locataires. Un processus a été décidé collectivement avec l'ensemble des villes qui participaient à ce projet de fusion. Je ne pense pas que ce soit des villes particulièrement opposées à des processus démocratiques. Ces villes, Gentilly, Arcueil, Cachan, avaient effectivement consulté et choisi un processus de réunions publiques pour présenter le projet et recueillir naturellement l'expression et l'avis des Kremlinois.

La grande différence avec ce que vous avez proposé depuis le début et dans votre entêtement — et vous ne pourrez pas le démentir —, c'est qu'en fait, le projet de fusion a fait l'objet de nombreuses études financières, incontestables puisqu'elles ont été menées par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC). Elles ont été faites évidemment très antérieurement au processus de fusion. Elles ont été présentées aux services de l'État. Oui, vous avez raison, les quatre villes n'atteignaient pas les 12 000 logements. Qu'avons-nous fait collectivement avec les trois autres maires de l'époque ? Nous avons présenté aux services de l'État la soutenabilité financière du projet de fusion qui permettait d'assurer les travaux de réhabilitation et de maintenance de l'ensemble du patrimoine. Ce projet permettait aussi d'atteindre l'objectif des 12 000 logements, tel que c'était écrit dans la loi.

Peut-être mettez-vous en cause les services de l'État et vous avancez que le Préfet était totalement inconséquent dans la signature de cet arrêté de fusion. Pour ce qui me concerne, je ne mets pas en cause les services de l'État. Si le Préfet a signé l'arrêté de fusion, c'est que nous avons réussi à convaincre les services de l'État du bienfondé de ce projet, respectueux du cadre législatif demandé à l'époque avec la compétence logement reprise par le Territoire Grand Orly-Seine-Bièvre. Il faut souligner que tout cela a été validé par les services de l'État.

Dans le même temps, il y a eu le projet discuté sur la réhabilitation et reconstruction du projet Schumann. C'était les mêmes services de l'État. Tout cela n'apportait pas du tout d'ombre au tableau de la fusion. Bien au contraire. Le projet était valide et a été d'ailleurs validé par les services de l'État.

Le problème est que vous vous êtes entêté. Effectivement, qu'avez-vous fait de juillet 2020 à décembre 2020 ? Vous avez expliqué à tout le monde que, de toute façon, le Préfet allait revoir la copie, que vous alliez obtenir gain de cause et qu'il allait revenir sur le projet de fusion. Eh bien, non, cela n'a pas marché. Il n'est pas revenu en arrière. Pourquoi ? Parce que le projet a été validé par les services de l'État et, surtout, validé financièrement.

J'arrête là. Jean-Pierre Ruggieri a souligné le projet de gouvernance qui avait été adopté et présenté en Conseil d'Administration, validé par l'ensemble des villes. Ce projet était tout à fait respectueux des villes. C'était une gouvernance équilibrée, comme nous l'avons toujours voulu de toute façon dans les processus intercommunaux, que ce soit à l'époque du Val-de-Bièvre ou au niveau du Territoire. Là, bizarrement, sur le logement, tout cela n'est pas possible. Mais la grande différence avec le projet de fusion, validé par les services de l'État, c'est que vous vous entêtez depuis maintenant 15 mois sur ce projet sans aucune simulation financière. À aucun moment, il n'a été présenté aux élus une simulation qui nous permettrait tout simplement de savoir si la Ville aura les moyens de pouvoir racheter. Ce soir, vous nous dites que la Ville va racheter le patrimoine. Si on rachète, cela veut dire qu'il va bien falloir payer. Qui va payer ? Ce serait déjà bien de répondre à cette question. Soit c'est la Ville, soit ce sont les locataires. Il faudrait avoir un minimum de prospective afin de pouvoir valider le projet sur sa soutenabilité financière par rapport aux travaux que vous avez à juste titre rappelés. Comment les financez-vous ? On n'a pas de réponse à ce sujet. Vous demandez de vous suivre dans cette aventure pour laquelle il n'y a aucune simulation financière.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Nous allons procéder au vote. Je veux simplement dire à M. Nicolle qu'il y a eu deux réunions du Conseil d'Administration pour arrêter d'abord le principe, puis la décision et approuver le traité. Il n'a jamais été remis les études financières aux membres du Conseil d'Administration. Un rapport synthétique a été réalisé et il y avait des éléments dans le traité. Je me permets d'apporter cet élément factuel. Nous l'avons eu au moment de l'adoption du traité et pas au moment de la décision de principe qui a été prise. Je n'évoque pas ce que j'ai dit à l'époque en parlant de décision précipitée qui n'était pas conforme à la loi ELAN de 12 000 logements. Je rappelle qu'une administratrice du Conseil d'Administration a demandé en vain à l'époque s'il existait d'autres options envisageables en termes de regroupement. La réponse a été évacuée en disant non et qu'il n'y en a qu'une seule, celle qui est proposée.

Dernier fait. Les locataires ont été réunis après la décision d'approbation de cette fusion par le Conseil d'Administration. On aurait pu espérer que les locataires soient réunis avant. Ils ont été réunis après que le Conseil d'Administration a pris la décision. Ce sont des faits objectifs qui sont consignés dans les procès-verbaux.

Enfin, le Préfet a validé un projet sur la base de ce qui lui était proposé. Dont acte. Mais, à l'époque, en juillet 2020, je lui ai dit avoir observé que l'arrêté du Préfet a été pris 12 jours avant le premier tour des élections municipales sur la base d'un projet contesté dans le cadre du débat électoral, ce dont il n'a pas été tenu compte.

La prochaine étape sera de discuter du traité.

Bernard CHAPPELLIER (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant)

Intervention hors micro.

Jean-Luc LAURENT, Maire

La parole ne vous est pas donnée, surtout pour tenir des propos insultants. Je vous rappelle à l'ordre. En application du règlement intérieur, je vous appelle au respect des débats et des élus qui sont vos collègues, monsieur Chappellier.

Je conclus donc en disant que la prochaine étape sera la saisie du Conseil Municipal pour un projet de traité qui donnera tous les éléments financiers. Sur cette base, je mets aux voix le rapport. Vous avez une explication de vote par groupe si vous le souhaitez.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant)

Ce n'est pas un souhait, c'est un droit.

Jean-Luc LAURENT, Maire

C'est si vous le souhaitez. Vous pouvez ne pas l'utiliser.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant)

Ce soir, nous sommes devant un projet non financé, uniquement fondé sur une critique de forme du processus antérieur, qui spéculé sûrement sur de l'argent magique. J'en veux pour preuve que l'article 4 prévoit d'autoriser la souscription de 100 parts sociales pour un montant nominal de 100 €, ce qui, pour vous, ferait 20 K€. Avec une telle maîtrise de l'arithmétique, on a tout à craindre de l'évolution de ce projet. Nous voterons contre.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je vous remercie, comme j'ai remercié Mme Chiboub. Les deux coquilles sont corrigées.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant)

Intervention hors micro.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Vous n'avez pas la parole, monsieur Banbuck. Je mets aux voix ce projet de rapport, avec les désignations que je vous rappelle : dans l'article 1^{er}, la désignation de Jean-Luc Laurent ; dans l'article 2, la désignation d'Ibrahima Traoré ; dans l'article 3, la désignation de Christine Museux et d'Anissa Azzoug. Dans l'ensemble des autres articles, il est tenu compte des modifications apportées par les débats. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADO, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOU, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET)

Contre : 14 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN)

Jean-Luc LAURENT, Maire

La délibération est adoptée à la majorité. Nous passons au rapport suivant.

N° 2022-044. AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER ET DÉPOSER LES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME POUR DES OPÉRATIONS DE CONSTRUCTION ET DE RÉHABILITATION DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé du projet urbain, de l'aménagement, des mobilités et du patrimoine (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Chers collègues, le budget 2022 adopté le 16 décembre 2021 prévoit des opérations de construction ou réhabilitation de bâtiments communaux qui nécessitent des autorisations d'urbanisme. Par la présente délibération, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la réalisation des opérations suivantes :

- projet d'aménagement d'une salle de recueillement, d'un accueil et des sanitaires PMR au cimetière,
- démolition de l'îlot Ponticelli à l'école Péguy,

- changement des stores dans les écoles Péguy, Benoît-Malon et Desnos,
- création d'un local poubelles selon les préconisations de la Commission Communale de Sécurité (CCS) et modification de la rampe du quai de livraison pour faciliter l'accès aux véhicules à l'école Brossolette,
- installation d'une toile d'ombrage pour la cour du haut à l'école Desnos,
- rénovation complète avec remise aux normes des chaufferies des écoles Kergomard et Buisson.

Dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée (AD'AP), les travaux concerneraient :

- la création d'un ascenseur dans les établissements Péguy, Benoît-Malon et Buisson afin de permettre une circulation verticale accessible aux personnes à mobilité réduite,
- la modification de la façade avant et arrière du bâtiment administratif Dolet à la suite du réaménagement de l'accueil,
- la modification de la porte d'entrée de la halte-garderie MCVV pour permettre l'obtention d'un espace de manœuvre suffisant pour les personnes en fauteuil roulant.

Ces travaux nécessitent une autorisation préalable. Aujourd'hui, les études avancent. Nous avons besoin de déposer ces autorisations, de le signer et de les obtenir.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, quels sont les montants pour chaque opération avec une précision sur le devenir de l'îlot Ponticelli à Péguy ? Quel montant pour la mise aux normes d'accessibilité des bâtiments communaux aux handicapés ? Reste-t-il d'autres lieux à aménager pour terminer le programme complet sur la ville ? L'exécution des travaux va-t-elle s'étaler sur plusieurs années ? Pouvez-vous nous communiquer le planning que vous avez établi ? Nous voterons pour cette délibération.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. Les crédits sont prévus dans le budget 2022. Certaines opérations ne sont pas inscrites au budget. Vous le comprendrez aisément. Vous vous rappelez du débat budgétaire de décembre dernier pour l'année 2022. Nous anticipons des travaux que nous voulons réaliser sur la base d'une autorisation d'urbanisme, notamment pour l'implantation d'ascenseurs. Des restructurations vont intervenir. Je rappelle que les déclarations d'urbanisme nécessitent un délai minimum de 4 mois pour être obtenues. Il y a donc nécessité de planifier et d'organiser les choses. C'est le sens de la proposition qui est faite sur l'ensemble des demandes d'autorisations. Nous y reviendrons, si vous voulez bien, en commission le moment venu et peut-être à l'occasion des différentes décisions budgétaires qui seront prises par la Ville. En tout état de cause, une information pourra être faite aux réunions de commission. Les commissions ont aussi un intérêt pour cela. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOUC, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOUG, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN)

Jean-Luc LAURENT, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. Je vous propose de faire une suspension de séance en invitant à l'ouverture de deux portes fenêtres pour l'aération de la salle au titre de la lutte contre le Covid. La séance est suspendue.

De 22 heures 50 à 23 heures : suspension de séance.

N° 2022-045. AUTORISATION DE CESSON DE TERRAINS POUR LA RÉALISATION D'UNE OPÉRATION D'HABITAT PARTICIPATIF AU 35 RUE JF-KENNEDY AU KREMLIN-BICÊTRE (ANNULE ET REMPLACE DÉLIBÉRATION N° 2019-070)

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé du projet urbain, de l'aménagement, des mobilités et du patrimoine (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Chers collègues, afin de promouvoir le développement des nouvelles formes d'habitat et d'assurer le parcours résidentiel des Kremlinois, la Ville a soutenu le projet d'une opération d'habitat participatif sur un terrain situé au 35 rue J.-F. Kennedy, dont elle est propriétaire. L'assiette foncière du projet est en cœur d'îlot. Une convention d'objectifs spécifique à cette opération a été approuvée par le Conseil Municipal du 21 février 2019 par l'ensemble des partenaires de ce projet : la commune, l'association des futurs habitants, K-BANE, le groupe Arcade-VYV (bailleur social), l'OPHLM, Kremlin-Bicêtre Habitat (aujourd'hui VALDEVY) et le Collectif d'Animation de l'Habitat Participatif d'Île-de-France (CAHP-IDF).

S'agissant du projet de cession, la société HLM Antin Résidences, filiale du groupe Arcade, se porte acquéreur du foncier. Une clause de substitution au profit de toute entité du groupe Arcade-VYV sera insérée dans le cadre de la promesse de vente établie entre la Ville et Antin Résidences (filiale d'Arcade-VYV).

En date du 26 septembre 2019, le Conseil Municipal a voté une première délibération autorisant la cession de terrains pour la réalisation d'une opération d'habitat participatif sur ce terrain au prix de 960 K€.

Aujourd'hui, plusieurs paramètres ont impacté l'équilibre financier du projet porté par Antin Résidences, remettant en cause son exécution. D'une part, dans le cadre de l'insertion du projet dans son environnement et notamment vis-à-vis du lieu de culte sur la parcelle attenante, Antin Résidences a dû faire évoluer son projet avec une réduction de l'assiette foncière (parcelles cadastrées K272p, K273 et K275) passant de 1 758 m² à 1 432 m² et de la surface créée passant de 1 872,20 m² à 1 804 m², représentant une perte de 626 m² de foncier, soit l'équivalent de 200 K€. D'autre part, la hausse des prix des matériaux de construction depuis 2 ans a impacté notablement le bilan financier du projet. La perte s'élève ainsi à environ 8 % sur l'indice de la construction. Dans ce cadre, une autorisation de permis de construire modificatif, déposé le 16 novembre 2021, a été accordée le 8 février 2022.

Depuis le lancement de l'opération, la Ville du Kremlin-Bicêtre soutient ce projet pour les raisons détaillées au début du présent rapport de présentation. Ainsi, pour assurer sa pérennité et au regard des éléments nouveaux, les deux parties ont entamé des négociations pour faire aboutir ce projet. Dans le cadre de ces négociations, un accord entre les parties a été trouvé pour un prix de cession de 700 K€. En contrepartie, plusieurs engagements ont été pris par Antin Résidences dont le renoncement à deux clauses suspensives : dépollution du terrain, qui n'était pas prévue au départ, obtention de la subvention ANRU, aléatoire au départ.

De son côté, la Ville a entériné un déplafonnement des prix de vente des logements encore non commercialisés à hauteur de 4 958 € TTC/m² SHAB, avec une taxe sur la valeur ajoutée de 5,5 %, étant donné qu'il s'agit d'une zone ANRU, quand le prix de vente de ceux déjà sous offre d'achat reste inchangé à 3 978 € TTC/m² SHAB avec une taxe sur la valeur ajoutée identique à 5,5 %. Ces évolutions des conditions de cession seront intégrées à la future promesse de vente.

Enfin, pour des raisons réglementaires et administratives, il est intégré à la présente délibération le déclassement de la parcelle K275. Cette parcelle a été affectée à la cour de récréation de l'école maternelle Pauline-Kergomard. Dans un premier temps, une désaffectation a été entérinée par la délibération n° 2014-089 en date du 25 septembre 2014. Cette dernière permet de valider que cette parcelle n'est plus affectée à l'usage direct du public ou qu'elle ne fait pas l'objet d'un aménagement indispensable à l'exécution des missions de ce service public. Dans un second temps, son déclassement permet de l'intégrer au domaine privé de la Ville et ainsi permettre sa cession.

Le Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun votera en faveur de cette délibération.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant)

Monsieur le Maire, par mon courriel du 7 avril, que j'ai déjà évoqué, je vous avais demandé pour cette délibération un certain nombre de pièces. J'ai également observé que, lors de la Commission, un des documents que j'avais demandé avait été également réclamé. Il a été annoncé dans le compte rendu qu'il serait diffusé. On l'attend toujours. De quoi s'agissait-il ? Notamment de délibérations et de procès-verbaux visés par cette délibération de 2019 et qui ont disparu du site de la Ville et que nous n'avons pas pu récupérer. Je vous demandais aussi des éléments sur le permis de construire modificatif, ainsi que l'estimation des Domaines qui doit être jointe, conformément au CGCT, à la délibération. Or nous ne l'avons pas. Pour vous permettre de nous communiquer utilement ces pièces et de les examiner avant de voter, je vous demande une suspension de séance.

Jean-Luc LAURENT, Maire

De combien de temps ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant)

Cela dépend de vous, monsieur le Maire, et du temps que vous allez mettre à nous donner les documents. Il nous faudra bien un petit quart d'heure pour les examiner.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Kamel BOUFRAINE (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

Dans la continuité de ce que vient de dire M. Banbuck, j'avais, lors de la commission, posé la question sur l'estimation des Domaines. Nous avons aussi demandé s'il était possible de connaître le nombre de logements sur le premier permis de construire et sur le permis de construire modificatif.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant)

C'est curieux, monsieur le Maire, la suspension est de droit. Vous êtes donc en train de dire que vous la refusez ?

Jean-Luc LAURENT, Maire

J'ai entendu votre demande de suspension. La parole est à M. Zincioglu.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur Laurent, je peux intervenir après la suspension de séance, si vous le permettez.

Jean-Luc LAURENT, Maire

La séance est suspendue pour 10 minutes afin de permettre que les ricanements puissent se calmer. Avant de suspendre, je précise que l'avis des Domaines n'est pas requis.

De 23 heures 15 à 23 heures 30 : suspension de séance.

Jean-Luc LAURENT, Maire

La séance est reprise. Vous disposez de la délibération présentée par M. Banbuck. Cela permettra à chacun de se rafraîchir la mémoire de la séance du Conseil Municipal du 26 septembre 2019. Vous disposez de l'avis des Domaines. Je rappelle qu'un avis des Domaines est un avis simple que la commune peut décider de suivre ou de ne pas suivre. L'avis des Domaines vous est donc remis. Les discussions qui ont eu lieu avec l'ensemble des partenaires sur ce projet aboutissent à proposer au Conseil Municipal un prix de vente de 700 K€. Avez-vous besoin de temps complémentaire pour lire les documents ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant)

Monsieur le Maire, je vous précise que vous n'avez pas fait distribuer l'ensemble des documents que je vous ai demandés le 7 avril.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Vous avez ceux-là. Si vous n'êtes pas satisfait, vous ferez, une fois de plus, un recours.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant)

C'est comme ça que ça marche ici ?

Jean-Luc LAURENT, Maire

Non. Pas du tout. D'ailleurs, vous avez fait un recours que vous avez perdu. Vous disposez des éléments qu'il est possible de vous donner aujourd'hui : la délibération du Conseil Municipal du 26 septembre 2019 et l'avis des Domaines.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant)

J'en prends note, monsieur « Vladimir » Laurent. Je demande dix minutes de suspension de séance.

Jean-Luc LAURENT, Maire

La séance est suspendue pour dix minutes.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant)

(Intervention hors micro.)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Monsieur Banbuck, je vous rappelle au règlement intérieur et je vous invite à ne pas refaire ce que vous venez de dire en termes de qualificatif me concernant. La séance est suspendue pour dix minutes.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant)

Je pose de nouveau ma question, monsieur Laurent. Pouvons-nous disposer d'une salle pour nous réunir ? Ce n'est pas compliqué. Sinon, je retourne chez moi pour prendre les clés du local des élus d'opposition. Nous en avons pour une demi-heure.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Vous pouvez vous rendre à la salle des mariages Claudine-Décimo. La salle Rebersat est en effet occupée par des techniciens.

De 23 heures 33 à 23 heures 40 : suspension de séance.

Jean-Luc LAURENT, Maire

La séance est reprise. La parole est à monsieur Zincioglu qui avait précisé qu'il parlerait après la suspension de séance.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur Laurent, monsieur le rapporteur, monsieur Raymond.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Monsieur le Maire, messieurs les adjoints... allez-y, monsieur le conseiller municipal.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Merci, monsieur Laurent.

Ce projet rassemble plusieurs familles kremlinoises pour leur permettre de devenir propriétaire. Sauf erreur de ma part, c'est un projet qui a été en partie piloté par KB Habitat et par l'équipe municipale précédente, notamment l'ancienne directrice générale de KB Habitat que nous avons précédemment citée. De mémoire, ce projet lui était cher. Elle s'y investissait personnellement en participant aux différentes réunions participatives à son lancement. Il y a plusieurs années, ce projet avait attiré mon attention. J'avais participé à quelques réunions à son lancement. C'est un bon projet qui pousse à l'accession à la propriété. Nous ne pouvons qu'être favorables à tous les projets qui vont dans ce sens.

Toutefois, la négociation et les accords qui ont été trouvés récemment, notamment sur le prix de cession qui diminue, doivent pointer des conditions qui doivent peut-être déjà exister, je suppose, dans ce type d'opération sociale d'habitat participatif, mais je souhaite tout de même les évoquer par principe. Cette cession doit encadrer, par exemple, toute plus-value à venir pour les futurs propriétaires occupants en cas de vente à moyen-long terme, ainsi que toute mise en location éventuelle par ceux-ci dans le temps. Il est important de prévoir ces éléments dans les conditions de négociation. Peut-être pourriez-vous nous les lister avant de mettre aux voix ce rapport.

Par ailleurs, pourriez-vous nous confirmer aussi que le projet dans son état actuel concerne uniquement des familles kremlinoises ? Si oui, combien de familles ? Combien d'appartements ? Nous n'avons pas ces éléments dans le projet de délibération. Étant donné qu'il manquait certains documents, qui nous ont été transmis aujourd'hui, et que certaines réponses aux interrogations qui ont été formulées en commission sont manquantes, nous proposons de reporter la délibération. Si ce report est refusé, nous ne participerons pas au vote.

Jean-François BANBUCK (*Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant*)

Monsieur le Maire, chers collègues, tout d'abord, monsieur le Maire, je proteste à nouveau contre le fait que l'ensemble des pièces qui sont visées par la délibération n'ait pas été joint au dossier. C'est totalement inadmissible. S'agissant des délibérations passées, je répète qu'il est tout à fait intolérable que ces éléments aient été supprimés du site de la Ville.

Par ailleurs, vous avez tenté tout à l'heure de nous empêcher de prendre connaissance de l'avis des Domaines, pourtant visé dans la délibération. Vous avez dit qu'il n'était pas requis. À la lecture de ce document, on comprend mieux la raison de votre discrétion. J'en viens maintenant aux éléments d'analyse de la proposition que vous nous faites de diminuer le prix de cession de 960 K€ à 700 K€, soit une différence de 260 K€, avec des contreparties. Au fond, votre proposition pose deux questions. La première est relative à la dimension économique des modifications pour le promoteur. La seconde concerne l'impact sur l'accès au logement des Kremlinois.

S'agissant du premier point, en fait, il y avait 1 758 m² pour 960 K€. Si je vous suis bien, nous allons céder 1 432 m² pour 700 K€. Ainsi, le prix au m² du foncier passe de 546 € à 488 €, soit une diminution de 11 %, alors que les droits à construire sont quasiment équivalents puisqu'il n'y a une perte que de 68,2 m², soit 3 % du projet initial, ce qui est quasiment à la marge. Au prix plafonné initial pour 3 978 €/m² TTC, cela représente une perte de chiffre d'affaires du promoteur de 271 K€ TTC, soit 257 K€ HT. Moins de construction, moins de charges. On admet généralement que le taux de marge moyen en promotion est de 10 %. Si le promoteur perd 257 K€ de chiffres d'affaires, il ne perd que 30 K€ de marges. C'est l'impact sur son résultat. Or vous lui accordez un rabais de 260 K€, soit dix fois plus. À travers les éléments que vous nous avez fournis, on ne comprend pas comment justifier un tel avantage. J'espère et je suppose qu'il y a effectivement des justifications, mais elles sont cruellement absentes de votre démonstration, d'autant plus que le déplafonnement du prix de vente, qui concerne un nombre inconnu de m² — nous n'avons pas les éléments — va aussi accroître le résultat du promoteur dans des proportions qui sont inconnues.

Malheureusement, monsieur Laurent, ainsi que cela a souligné par le rapporteur, la société Antin Résidences est filiale du groupe Arcade dont nous avons parlé à l'occasion d'une délibération antérieure. Il serait tout à fait approprié d'apporter les éléments pour fortifier l'absence de conflit d'intérêts. Peut-être pourriez-vous saisir le Comité d'Éthique qui vous plaît tant pour procéder à ces travaux. L'aspect économique laisse donc à l'évidence des zones d'ombre importantes que nous vous demandons impérativement de lever avant de soumettre au vote cette délibération.

Au-delà de ces considérations, il y a un aspect tout à fait négatif pour les Kremlinois qui désirent une accession sociale à la propriété. Nous avons effectivement conçu ce dispositif, entre autres, pour exercer une pression à la baisse sur les prix. En l'occurrence, pour les futurs acheteurs, le passage entre les deux tarifs correspond quand même à une augmentation de 25 %. Ce n'est pas rien. Dans ces temps de mise en œuvre du bouclier communal, on a plutôt l'impression que ce bouclier communal n'est qu'un slogan. En l'état actuel du dossier, si vous persistez à le soumettre au vote, nous ne prendrons pas part au vote.

Kamel BOUFRAINE (*Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre*)

Monsieur le Maire, chers collègues, chères Kremlinoises, chers Kremlinois, l'absence de réponse à mes différentes questions lors de la commission municipale (à savoir le nombre de logements avant et après ce permis modificatif, le nombre de Kremlinois concernés par ce projet, le recours par une association riveraine) fait qu'aujourd'hui, comme l'a dit M. Banbuck, il y a trop de zones d'ombre. Aussi, monsieur le Maire, comme M. Zinciroglu vous l'a soumis, nous vous conseillons de reporter cette délibération. Si vous persistez à la présenter aujourd'hui, nous ne prendrons pas part au vote.

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé du projet urbain, de l'aménagement, des mobilités et du patrimoine (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Il y a de nombreuses questions, qui se comprennent. En effet, ce dossier a été mal monté à l'origine. Ce montage mal ficelé retombe sur notre équipe et nous essayons de sauver l'opération. Que se passe-t-il en réalité ? À l'origine, les risques de cette opération sont supportés par la Ville. Ne serait-ce que pour les fondations, on s'aperçoit que la dépollution était à la charge de la Ville. Elle n'était pas du tout incluse dans le contrat. Aujourd'hui, nous nous sommes démenés pour que ce risque supporté par la Ville le soit par des opérateurs et des spécialistes. Ce sont des promoteurs qui doivent porter le risque. Vous le savez très bien. Parmi vous, il y a des spécialistes de la maîtrise d'œuvre qui savent très bien de quoi je parle. Le risque est là. Il est latent. Il s'agit d'une zone de carrières. C'est très certainement voué à rencontrer de gros problèmes. Aujourd'hui, ce que nous reportons sur le promoteur, c'est ce risque qui peut dépasser les montants qui sont infimes par rapport à une opération. L'opération en elle-même est de l'ordre de 10 M€. Dans ces opérations, nous parlons de risque avant tout. Aujourd'hui, pour mettre au point cette opération, il nous faut montrer à l'opérateur que l'on veut sortir cette opération et qu'il y a un effort à faire.

Je réponds aux questions. Le permis d'origine était sur 22 logements. Il reste sur 22 logements. Il y a en effet 22 familles à installer dans cette résidence. Comment faisons-nous ? Tout simplement en réduisant le nombre de pièces. Je peux vous donner la répartition, mais cela n'a pas d'importance à ce niveau.

Monsieur Boufraine, vous avez posé la question en commission. Il a été répondu sur cette question précise. Vous pouvez lire les réponses à vos questionnements lors de cette commission. Cela ne peut pas être plus clairement écrit. Si vous insistez, c'est peut-être que vous n'avez pas vu ces réponses. Je vais vous les lire, si vous le voulez bien : « Enfin, pour des raisons réglementaires et administratives, les PC initial et modificatif ont le même nombre d'appartements et la même ventilation logement social/accession sociale, soit 22 logements dont 7 en locatif social et 15 en accession sociale. La différence se fait sur la typologie des logements. Dans le PC initial, il y avait sept 3-pièces, quatorze 4-pièces et un 5-pièces. Dans le PC modificatif qui est aujourd'hui déposé, il y a trois 2-pièces, huit 3-pièces, dix 4-pièces et un 5-pièces. La délibération de 2019 sera communiquée pour transparence dans l'exercice des mandats et fonction de chaque membre du Conseil Municipal. » C'est ce qui est écrit dans cette réponse que vous n'avez pas lue. Cela ne m'étonne pas.

Nous avons parlé en commission de certains principes. Vous avez attaqué la vice-présidente de la commission en disant tout à l'heure qu'elle n'avait pas répondu, mais elle n'a pas à répondre. Nous avons pris acte de vos questions et nous vous avons dit qu'il n'y avait pas de commentaires à faire lors de la commission. Voilà le point particulier qu'elle a développé. Nous avons pris les questions et nous y avons répondu par écrit. Cela ne peut pas être plus clair. Ce que vous ne comprenez pas, c'est qu'il faut préparer les commissions et lire ce qui est écrit. Quand vous arrivez les mains dans les poches dans les commissions sans savoir ce qui va être dit, c'est anormal. Pour ceux qui préparent les commissions et qui travaillent en permanence, c'est presque une insulte. Travaillez un peu vos sujets et vous aurez vos réponses en les lisant.

Je continue sur le PSLA. Comme vous le savez, puisque l'équipe précédente a monté cette opération et choisi ce montage, il s'agit d'un montage très encadré par la loi. Monsieur Banbuck, vous parlez de réglementation et des assurances à donner, mais lisez la loi. C'est vous-même qui avez monté cette opération et déjà regardé ces garanties. Je ne comprends pas que l'on en soit à réduit à répéter ce que vous connaissez déjà. C'est assez malhonnête.

Je continue sur l'avis des Domaines. Vous l'avez en main. Ce n'est qu'un avis. Nous ne sommes pas soumis à la dictature de l'avis des Domaines. C'est une indication de prix. Tout se discute, d'autant que l'on n'a pas nécessairement l'obligation, au centime près, de respecter ce qui est écrit. Les choses évoluent. Il y a une appréciation souveraine du Conseil Municipal sur le prix de cession d'une parcelle du domaine privé. Je ne comprends pas que ces questions techniques apparaissent aujourd'hui. Elles sont de mauvaise foi.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant)

Monsieur Laurent, c'est inadmissible. Les questions d'un conseiller municipal ne sont pas de la mauvaise foi, monsieur Laurent. Recadrez le rapporteur.

Bernard CHAPPELLIER (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant)

Les Domaines, ce n'est pas une dictature.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Monsieur Chappellier, je vous invite à rester patient.

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé du projet urbain, de l'aménagement, des mobilités et du patrimoine (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Je continue sur l'accès au logement des Kremlinois. C'est l'essence même de ce projet. Forcément, c'est avant tout pour les Kremlinois que nous nous battons tous les jours. Aujourd'hui encore, ce soir encore, nous voulons faire passer ce projet qui a déjà trop traîné. Aujourd'hui, pour 60 K€, vous bloquez une opération. C'est honteux d'en être arrivé à ce niveau-là de bassesse. C'est ce que j'avais à vous dire ce soir sur cette délibération qui nous aide à faire passer ce projet.

Tous les opérateurs en ont assez de ce cinéma et de ces blocages permanents. Il faut passer aujourd'hui à l'étape suivante. Le Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun soutiendra et votera pour cette délibération au plus vite.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant)

Je vais essayer d'éviter le registre pathétique de M. Raymond.

Monsieur Raymond, qui est aux affaires depuis le 4 juillet 2020, soit depuis bientôt deux ans, ne trouve rien de mieux à dire que c'est la faute des autres. Franchement, quel spectacle...

D'ailleurs, sur ses arguments relatifs au risque porté, c'est hallucinant. M. Raymond suggère que l'on n'aurait pas su gérer le risque des carrières. Mais je crois que, monsieur Raymond, vous savez fort bien que, pour délivrer un permis de construire, il faut des études *ad hoc*. Sinon, il n'y a pas de délivrance. Ces études existent. Elles ont été faites. Le promoteur les a en main. Il n'y a aucun sujet. Concernant le sujet de la dépollution qui serait terrible et que nous n'aurions pas su gérer, savez-vous qui a dépollué le terrain sur lequel est construite la mosquée, monsieur Raymond ? Vous ne devez pas le savoir. Je vais vous donner la réponse : c'est la Ville. C'est normal. Elle est propriétaire du terrain. Vos objections sont donc assez mal venues. Quant au traitement par le mépris des questions que j'ai posées en prétendant que c'était une question réglementaire, je ne pose pas des questions législatives réglementaires. Je n'ai pas posé des questions de droit, monsieur Raymond. J'ai posé des questions économiques de bilan pour le promoteur. Naturellement, comme souvent, vous avez répondu à côté. Et vous traitez par le mépris la question en disant qu'il s'agit de quelques centimes.

S'agissant de l'appréciation des Domaines, je vais en lire quelques éléments pour le public : « Notre méthode d'estimation retenue est par la méthode du compte à rebours aménageur. Cette méthode consiste à établir la valeur résiduelle du foncier à aménager, somme maximale pouvant être affectée à l'acquisition du foncier et, partant, des recettes prévisionnelles de cession de charges foncières — c'est-à-dire les droits à construire — desquelles sont déduits les coûts de démolition et d'aménagement. » Tous les coûts sont donc compris. « Suite de l'enquête à laquelle il a été procédé, la valeur vénale de cette emprise foncière est estimée à 790 K€ hors droits hors taxes. Une marge d'appréciation de – ou + 10 % est admise. » Les 700 K€ sont au-delà des 10 %. Il aurait quand même été bienvenu de développer tous ces arguments dans la note de présentation dans laquelle vous avez évidemment mis ces éléments sous le boisseau. Pourquoi ? Qu'avez-vous à cacher ? On ne sait pas pourquoi, mais les chantres de la transparence et de l'éthique essaient de dissimuler un certain nombre d'éléments importants et essentiels tout simplement dans le cadre de la réglementation. En effet, le Code des Collectivités Locales vous impose de donner au Conseil Municipal l'ensemble des éléments d'appréciation. D'ailleurs, vous n'indiquez pas dans la délibération si le montant de 700 K€ est HT ou TTC. Vous êtes en défaut par rapport à la réglementation. Vous ne le reconnaissez certainement pas, nous en avons l'habitude.

Nous pouvons avoir des débats un peu vifs, mais sachez, monsieur Raymond, que les propos que vous avez eus étaient à la limite de l'acceptabilité.

Kamel BOUFRAINE (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

Je souhaiterais répondre à M. Raymond. Déjà, monsieur Raymond, je ne vous autorise pas à me manquer de respect et, notamment, dans le mépris de votre réponse. Lors de cette commission municipale, nous avons posé des questions simples : combien de logements ? Vous n'avez pas été capables de nous répondre. Or vous êtes le Maire-Adjoint en charge de l'urbanisme. Je me rappelle qu'il y a eu beaucoup de contentieux sur la cession du 4 place Jean-Jaurès. Je supposais que, sur cette cession, il y allait avoir un peu plus de professionnalisme de votre part. Vous n'avez pas été capable de me répondre. Quand je dis que je n'ai pas eu toutes les réponses, je n'ai effectivement pas eu toutes les réponses. Il y a eu une suspension de séance pendant laquelle a été transmis l'avis des Domaines.

Cette commission municipale devait seulement donner des avis. Apparemment, les élus de la majorité ne comprennent pas comment fonctionne une commission municipale. Il y a eu une Maire-Adjointe, en la personne de Mme Bocabeille, qui ne voulait pas présenter sa délibération.

Du coup, dans mes questions, notamment sur cette délibération, j'ai demandé l'avis des Domaines. Or nous venons seulement de le recevoir. En effet, monsieur Raymond, je n'avais pas les réponses à mes questions. Du coup, nous venons maintenant d'avoir cet avis. Quand vous dites que nous venons les mains dans les poches, je pourrais vous répondre, monsieur Raymond, que, depuis le début du Conseil Municipal, il y a de nombreuses erreurs dans quasiment toutes les délibérations. Monsieur Raymond, quand vous nous transmettez vos rapports de délibération, je vous invite à ce qu'il n'y ait au moins pas d'erreurs.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. J'apporte quelques éléments complémentaires. Ce projet a assez duré. Il est temps de le mettre en œuvre. Des Kremlinois qui ont participé à l'élaboration de ce projet d'habitat participatif l'attendent. À l'origine, le projet a été mal ficelé — je le redis — à tel point que le groupe d'opposition auquel j'appartenais avait fait des amendements écrits pour modifier la délibération présentée par M. Banbuck en septembre 2019.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant)

Je vous ai d'ailleurs demandé ces procès-verbaux, monsieur Laurent. Et nous ne les avons pas. Vous avez refusé tout à l'heure. Il n'y a pas de transparence.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Il y a une transparence totale qui vous permet de vous exprimer pour souligner l'absence de transparence. Je vous dis que vous avez monté un projet mal ficelé, qui nous a exposés à une contestation de l'Association des Musulmans du Kremlin-Bicêtre car le projet n'était pas conforme aux engagements pris par la Ville lors de la réalisation de la mosquée, décidée à l'unanimité par le Conseil Municipal de l'époque. Il a fallu trouver une solution à partir des acteurs qui étaient cosignataires et co-constructeurs de ce projet, c'est-à-dire les 22 postulants sur les logements, l'association qui les coordonne, l'investisseur que vous avez choisi — au moins, M. Banbuck —, Antin Résidences du groupe Arcade. Devant la situation de conflit dans laquelle nous nous trouvons, il a fallu trouver les solutions économiques pour la viabilité du projet.

Cette viabilité nécessitait de l'équilibre pour que ce ne soit pas les postulants à l'accession qui soient les perdants. Nous avons donc engagé des discussions tripartites qui aboutissent à cette proposition. Le montant que vous aviez fait voter en septembre 2019 n'était ni certain ni assuré. À l'époque, vous aviez mis toutes les questions de fondation et de pollution au niveau et à la charge de la Ville. Notre proposition permet de débloquer la situation. Certes, dans votre projet, les recettes pour la Ville s'établissaient à 960 K€ sans que ce soit certain, surtout quand il y a des études de dépollution et de recherche de responsabilité. Il y avait une incertitude. Vous avez fixé et fait voter le prix de 960 k€ avec des conditions suspensives.

Vous l'avez inscrit au budget. C'est devenu des restes à réaliser, ce qui pose la question de la sincérité budgétaire de l'époque. Je le dis devant le Conseil Municipal. 960 K€ ont été inscrits et maintenus en reste à réaliser à l'issue de l'exercice 2019 alors que la vente n'était pas certaine puisqu'elle était sous conditions suspensives.

Avec cette proposition de 700 K€, au lieu de 790 K€ — étant entendu qu'il y a + ou - 10 %, soit 79 K€ —, la différence est bien inférieure à 15 K€. Nous proposons de ne pas suivre l'avis des Domaines. Pourquoi ? Pour des raisons précisées à la première page du rapport : « Dans le cadre de l'insertion du projet dans son environnement et notamment vis-à-vis du lieu de culte sur la parcelle attenante, Antin Résidence a dû faire évoluer son projet avec une réduction de l'assiette foncière passant de 1 758 m² à 1 432 m² et de la surface créée passant de 1 872,20 m² à 1 804 m². » D'autre part, la hausse des prix des matériaux de construction a impacté le budget.

Dans ce rapport, il est prévu que nous ne suivions pas à 15 K€ près l'estimation des Domaines. Ce n'est qu'un avis. Je rappelle la loi à cet égard. La commune peut procéder à une cession en retenant un prix différent de la valeur déterminée par le service des Domaines (article 11 de la loi du 8 février 1995). L'avis du service des Domaines, qui est important, ne lie pas la Ville. Nous avons les éléments objectifs permettant de le justifier. S'y ajoute ce qui a été dit dans le débat par Frédéric Raymond et que je rappelle. L'évaluation, qui n'est pas d'aujourd'hui, des coûts de dépollution est de 260 K€. Les coûts de dépollution deviennent une charge pour l'investisseur ou le promoteur. Je considère que Frédéric Raymond a présenté une bonne proposition, équilibrée, dans l'intérêt de toutes les parties et, donc, dans l'intérêt de la Ville.

Sur cette base, je vous invite à vous prononcer favorablement sur le projet de rapport qui est maintenu par la municipalité.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant)

En fait, monsieur Laurent, par les derniers propos que vous avez tenus et par ceux de M. Raymond, vous venez de confirmer que les éléments cruciaux pour la compréhension de ce rapport ont été sciemment omis de la délibération.

Nous ne prendrons pas part au vote.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Visiblement, c'est un projet mal ficelé. Vous l'admettez, monsieur Laurent. Au vu de l'absence des éléments importants transmis seulement aujourd'hui en cours de séance, au vu du manque de transparence sur les éléments techniques et financiers, au vu de l'absence de réponses en commission municipale avant ce Conseil Municipal, au vu de votre refus de reporter cette délibération au prochain Conseil Municipal pour permettre à l'ensemble des élus de l'étudier, nous ne participerons pas et nous ne prendrons pas part au vote.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je mets aux voix ce rapport.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOUC, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOUG, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET)

Ne prennent pas part au vote : 14 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN)

N° 2022-046. AVIS DE LA VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL (RLPi) DE L'EPT GRAND ORLY-SEINE BIÈVRE

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé du projet urbain, de l'aménagement, des mobilités et du patrimoine (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Chers collègues, nous sommes interpellés par l'Établissement Public Territorial pour émettre un avis sur les orientations données par le Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) en cours d'élaboration. Avant d'entrer dans le vif du sujet, je voudrais rappeler l'esprit de la loi ENE (Engagement National pour l'Environnement), dite du Grenelle 2, du 12 juillet 2010, qui a conduit à la mise en œuvre de la réglementation relative à la publicité, aux enseignes et pré-enseignes s'inscrivant dans un objectif de protection du cadre de vie, dans le but de concilier la liberté d'affichage et la protection du cadre de vie, notamment du paysage urbain. Au niveau Kremlin-Bicêtre, la Ville est dotée d'un Règlement Local de Publicité depuis fort longtemps, transcrivant la réglementation nationale aux contraintes locales.

Les compétences d'aménagement du territoire ayant été transférées à l'Établissement Public Territorial, le Conseil Territorial a prescrit l'élaboration d'un Règlement Local de Publicité intercommunal le 18 décembre 2018.

Plus récemment, la loi dite Climat et Résilience du 22 août 2021 ouvre aux élus locaux la possibilité de prévoir des prescriptions techniques à respecter pour les publicités lumineuses et enseignes lumineuses, rendant de fait caduc notre règlement local au 13 juillet 2022.

Aussi, le projet de RLPi présenté aujourd'hui aux 24 communes du territoire est-il un document essentiel pour Le Kremlin-Bicêtre, permettant

- d'adapter dans un sens plus restrictif la réglementation nationale ;
- de maintenir ou de réintroduire la publicité dans les périmètres de protection des monuments historiques (la commune est touchée par cette problématique de monuments historiques dans les deux tiers de son territoire) ;
- de réglementer à l'échelle intercommunale les plages horaires d'extinction nocturne des dispositifs lumineux et numériques dans une perspective de sobriété énergétique.

Après avoir pris connaissance du rapport de présentation que vous avez dû tous lire, du projet de règlement et de ses annexes, il est proposé d'apporter une légère modification du périmètre de la zone ZP1 dans la période actuelle de concertation. Celle-ci serait étendue aux abords des rues du 14-Juillet, des rues Général-Leclerc et Roger-Salengro. Ces axes participent en effet, de par la présence de nombreux commerces, à une dynamique très importante du territoire communal. Ce classement nous paraît nécessaire pour offrir une réglementation adaptée aux commerces implantés au rez-de-chaussée des immeubles. Je vous invite à prendre connaissance de ces modifications en examinant les éléments cartographiques, notamment le fichier « 2022-046_Zonage RLPi Le Kremlin-Bicêtre A3 » qui est à rapprocher du rapport de présentation.

Le Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun adhère pleinement à ces orientations territoriales permettant d'améliorer le cadre de vie de nos concitoyens. Cette prise de conscience vient dans le prolongement de nos engagements pris devant les Kremlinois. L'embellissement de notre cité est et restera un pilier de notre feuille de route en matière de requalification du paysage urbain. Par ailleurs, notre Groupe s'est engagé sur un programme écoresponsable, soutenu par la majorité des Kremlinois. Le renforcement de la résilience face aux enjeux climatiques est une nécessité absolue. Nous soutenons pleinement les orientations en lien avec la sobriété énergétique. Au nom de notre Groupe, nous émettons un avis favorable au projet de RLPi qui nous est présenté par l'EPT, tout en demandant une légère modification du périmètre de la zone ZP1.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Bernard CHAPPELLIER (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant)

Pour une fois, je vais me féliciter de voir que vous devenez écologistes. C'est vachement bien. Dans l'opposition et dans votre majorité, monsieur Laurent, j'ai mis des années pour arriver à faire passer ces idées. Je m'en satisfais, en tout cas, pour cette délibération. Si mes camarades sont d'accord, nous voterons cette délibération.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Merci, monsieur le rapport, monsieur Raymond. Cette délibération est théoriquement bonne. Les objectifs donnés, s'ils sont atteints, sont bons aussi. Toutefois, quand on se promène au Kremlin-Bicêtre, on est très loin du compte, cher monsieur Raymond. Notre commune n'a aucune charte d'urbanisme, d'homogénéisation en matière d'enseignes et de publicité. Le constat est assez clair. Chacun fait ce qu'il veut et met en place ce qu'il veut dans cette ville. Certaines communes proposent des chartes d'urbanisme et de cadre de vie très précises et très détaillées. Je peux vous soumettre celles de plusieurs villes qui sont inspirantes et ambitieuses.

Le doute que nous avons, c'est qu'il soit trop tard dans notre commune, étant donné la façon de gérer de M. Laurent. Il y a un laisser-aller et un laisser-faire qui sont trop importants et qui ont trop duré dans le temps. Quand bien même vous pourriez revenir en arrière, grâce à l'Établissement Public Territorial, aux différentes réformes nationales, vous n'avez plus de crédibilité. Qui écouterait un maire qui a laissé tout faire en 27 années ? Pour reprendre vos termes, monsieur Raymond, il est trop tard pour l'embellissement de la cité. Monsieur Laurent avait un quart de siècle pour cela.

Dans le principe, nous sommes favorables théoriquement à ce rapport de présentation. Dans la réalité, Le Kremlin-Bicêtre est trop en retard. Il va falloir redoubler d'efforts pour faire appliquer tout cela. Je doute que vous soyez l'équipe adaptée pour cela.

Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, dans ce dossier portant sur le projet de Règlement Local de Publicité intercommunal, certaines précisions manquent et, pourtant, sont sources de difficultés dans l'occupation partagée de l'espace public, principalement des trottoirs. La réglementation sur les chevalets donne des dimensions, mais rien sur le positionnement dans l'espace public ou des autorisations d'étalage. En effet, les chevalets sont souvent posés au sol hors de la surface autorisée d'occupation d'étalage ou de terrasse. C'est ainsi que l'on rétrécit la voie piétonne et, surtout, la libre circulation des personnes à mobilité réduite. Ces chevalets, ou totems, ou oriflammes, ou kakémonos, dont certains sont gonflables et en mouvement continu, constituent une gêne, en particulier en zone P3, comme les avenues de Fontainebleau et Eugène-Thomas, et doivent faire l'objet d'une étude d'emplacement au cas par cas.

Cette réglementation au niveau du territoire redonnera un peu plus d'espace visuel tant aux piétons qu'aux automobilistes. Nous voterons pour cette délibération.

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé du projet urbain, de l'aménagement, des mobilités et du patrimoine (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Un mot et une précision pour vous, madame Chiboub. Dans les dernières pages de ce rapport de présentation, il est bien indiqué que les oriflammes et les chevalets sont interdits. Je ne sais pas où vous avez trouvé vos informations. En tout cas, c'est la volonté de la municipalité de ne pas conserver cette possibilité. C'est bien ce qui est écrit dans ce qui nous est proposé aujourd'hui.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je vais vous proposer d'émettre un avis sur la délibération proposée. C'est un avis favorable, mais il y a des demandes d'ajustements, notamment dans l'article 3. Un avis favorable vous est proposé avec une demande d'ajustement.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOUC, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOUG, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté à l'unanimité. Nous passons au rapport suivant.

N° 2022-047. APPROBATION DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT « APPEL À PROJETS POUR UN SOCLE NUMÉRIQUE DANS LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES »

Ibrahima TRAORÉ, Conseiller municipal délégué à la jeunesse et au numérique (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Chers collègues, Kremlinoises, Kremlinois, avec la crise sanitaire, l'école à distance est devenue une réalité. En quelques mois seulement, le numérique éducatif, un temps délaissé par Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale, a donc fait un retour en force. Cela devient une priorité. La signature de cette convention d'appel à projets pour un socle numérique va permettre à notre collectivité d'obtenir des subventions pour répondre à l'enjeu du numérique à l'école. Plusieurs mesures issues des États Généraux du Numérique à l'école en 2020 ont fait émerger une stratégie numérique qui repose sur trois piliers : former ; accompagner ; équiper et outiller.

Le sujet que nous abordons ce soir à travers cette convention avec l'État a pour but de répondre à deux objectifs : généraliser le numérique pour les cycles 2 et 3 des écoles primaires ; fournir des équipements numériques pour les classes et des équipements numériques des écoles mutualisables, prendre en charge les dépenses de travaux d'infrastructure en matière de réseau informatique filaire et wifi de l'école.

Trois écoles sont concernées au Kremlin-Bicêtre : Charles-Péguy, Pierre-Brossolette, Benoît-Malon. Cela équivaut à 42 classes, 931 élèves, comme indiqué dans l'annexe de la convention.

Je rebondis sur la remarque de M. Ruggieri en commission, que je trouve intéressante, sur la formation des enseignants. En effet, dans cette convention, il n'y a pas le volet du financement de la formation des enseignants. La loi Peillon de 2013 a bien réaffirmé les compétences en termes de formation des enseignants sur les questions numériques. Je rejoins votre remarque. En effet, le numérique doit aussi s'accompagner des infrastructures et du matériel, mais il faut aussi former les acteurs qui vont éduquer les futurs citoyens au numérique.

Par rapport à la convention, les écoles bénéficiaires s'intègrent dans un dispositif de dialogue annuel pour l'accompagnement, le suivi et l'évaluation du dispositif, en dialogue avec les équipes académiques concernées, notamment dans les besoins d'accompagnement. Je vous propose de voter cette délibération.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Merci, monsieur le rapporteur, monsieur Traoré. Le Plan de Relance présenté par le gouvernement vise à faire face aux défis économiques et sociaux causés par l'épidémie de la Covid-19. Il comporte un important volet dédié à la transformation du numérique de l'enseignement, notamment pour contribuer à porter la généralisation du numérique éducatif et assurer ainsi la continuité pédagogique et administrative. Le concours de l'État est à hauteur de 70 % pour ce projet transmis par la municipalité en lien avec les équipes pédagogiques. Avec notre groupe, nous remercions les équipes pédagogiques qui ont participé activement à ce projet en lien avec la municipalité. Nous sommes ravis que la majorité ait décidé de répondre favorablement à cet appel à projets pour l'exercice 2021. Nous sommes ravis que les écoles de la commune puisse bénéficier de l'achat de matériel numérique et informatique avec le concours de l'État et de la commune. Tout cela est très concret. Quand les choses sont bien faites, il faut savoir le saluer et l'admettre. Nous voterons favorablement à cette délibération.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOUC, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOUZ, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté à l'unanimité. Nous passons au rapport suivant.

N° 2022-048. ADHÉSION DE LA VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE À L'ASSOCIATION VACANCES VOYAGES LOISIRS (VVL) ET AUTORISATION DE SIGNATURE DONNÉE AU MAIRE

Jean-François DELAGE, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la démocratie locale, de la laïcité et des services publics (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

La commune du Kremlin-Bicêtre propose régulièrement aux enfants, adolescents et seniors des séjours variés et adaptés aux attentes de chacun des publics concernés. Ces séjours sont l'opportunité pour chacun d'un moment de détente et de découverte et, pour les enfants et les adolescents, d'un moment d'apprentissage de l'autonomie. C'est aussi un des premiers moments de vie en collectivité. La municipalité souhaite développer encore son offre de séjours, comme elle l'a fait en 2020 et 2021 avec l'organisation de colonies apprenantes. Avec l'association Vacances Voyages Loisirs (VVL), il s'agit d'aller plus loin dans ces possibilités de séjours. En effet, cette association propose, outre des colonies de vacances pour les plus jeunes, des séjours, éventuellement linguistiques, en France et à l'étranger.

Vacances Voyages Loisirs (VVL) est une association à caractère social et éducatif. Elle est centrée sur plusieurs projets : promotion et développement des activités de vacances et de loisirs à caractère social ; le fonctionnement, le développement, la gestion et l'acquisition des installations à usage de centres de vacances et de loisirs d'enfants, de jeunes, de familles, de classes de découverte, d'une façon générale, pour toutes les formes de vacances et de loisirs à caractère social.

Elle propose aussi la conception et l'organisation de tout séjour à caractère éducatif, en France ou à l'étranger, notamment des séjours linguistiques, pour répondre en particulier aux difficultés de ces séjours à concerner les enfants et les jeunes issus de familles modestes. Elle propose aussi la coordination des moyens des collectivités adhérentes pour le plein emploi, l'aménagement, les transformations, les installations, ainsi que pour la réalisation de nouveaux équipements et, enfin, la conception, la conduite, la réalisation des actions de formation pour répondre aux besoins ressentis.

L'association Vacances Voyages Loisirs fonctionne avec des adhérents. Elle est composée exclusivement de collectivités territoriales.

Les adhérents sont représentés par des délégués désignés par ses adhérents dans le respect de leurs propres règles de fonctionnement. La VVL est une structure associative dont les valeurs de partage et de solidarité, joints à une longue expérience de terrain, permettent de concilier au mieux la dimension sociale et intégratrice des séjours, d'une part, et le strict respect des normes et procédures de sécurité et d'hygiène nécessaires, d'autre part. Je vous propose d'approuver cette nouvelle adhésion, la Ville ayant déjà été adhérente il y a quelques années. Il conviendra aussi de désigner les représentants de la collectivité au sein de l'association.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Les représentants proposés pour l'article 3 sont les deux élus en charge de l'éducation : Ghislaine Bassez, titulaire ; Jean-François Delage, suppléant. Ghislaine Bassez était déjà la représentante de la Ville dans cette association quand la Ville en était adhérente antérieurement. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 30 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOE, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOUG, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN)

Abstention : 5 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté. Nous passons au rapport suivant.

N° 2022-049. CONVENTION DE FINANCEMENT N° 2022-1407554 –AIDE AU FONCTIONNEMENT « LAEP », LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS AU TITRE DU SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

N° 2022-050. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT N° 2204-3830 – AIDE AU FONCTIONNEMENT « EAJE » CRÈCHE FAMILIALE ANTOINE-DE-SAINT-EXUPÉRY

N° 2022-051. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT N° 2204-4037 – AIDE AU FONCTIONNEMENT « EAJE » MULTI-ACCUEIL FRANÇOISE-DOLTO

N° 2022-052. AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER AVEC LA CAF UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT N° 2204-4035 – AIDE AU FONCTIONNEMENT « EAJE » HALTE-GARDERIE MARIE-CLAUDE-VAILLANT-COUTURIER

N° 2022-53. AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER AVEC LA CAF LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT N° 200100344 – PRESTATION DE SERVICE « RELAIS ASSISTANTS MATERNELS »

N° 2022-54. AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER AVEC LA CAF LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT N° 2204-4307 – AIDE AU FONCTIONNEMENT « EAJE » HALTE-GARDERIE MADELEINE-BRES

Jean-Luc LAURENT, Maire

Nous passons à une série de rapports, présentés par Catherine Fourcade, à qui je vais proposer de les présenter globalement. Il s'agit en effet de conventions de partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales. Cet organisme a souhaité encore cette année une convention par site. D'où une série de conventions. Je propose à Catherine Fourcade de présenter l'ensemble. Nous répondrons à toutes les questions. Les votes se feront convention par convention.

Catherine FOURCADE, Maire-Adjointe chargée de la petite enfance et de la parentalité (Groupe des Élus Socialistes)

Chers collègues, Kremlinoises, Kremlinois, je vais aborder la première délibération qui concerne le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) au titre du soutien à la parentalité. Je souhaite rappeler que, le 19 mai 2021, l'État a inscrit le soutien à la parentalité comme le deuxième levier d'action des politiques familiales. À ce titre, la CAF va octroyer à la Ville un montant de 2 717,28 €.

Les cinq autres délibérations sont des conventions d'objectifs et de financements. Vous avez pu observer que, dans ces conventions d'objectifs et de financements, il y a quatre objectifs intéressants :

- mise en place de la prestation de service unique (PSU), déjà en place sur la ville,
- bonus inclusion handicap (travaux importants réalisés cette année),
- bonus mixité sociale (réalisé par la Ville),
- bonus territoire ou convention territoriale globale.

Selon ces quatre objectifs passés, la CAF octroie des montants respectivement :

- pour la crèche familiale Antoine-de-Saint-Exupéry, 205 489,45 €,
- pour la crèche multi accueil Françoise-Dolto, 349 719,55 €,
- pour la halte-garderie Marie-Claude-Vaillant-Couturier, 42 710,47 €,
- pour le relais assistantes maternelles, 52 235,54 €,
- pour la halte-garderie Madeleine-Brès, 41 333,15 €.

Je vous demande donc de permettre la signature de ces conventions par M. le Maire.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention sur ces rapports, globalement ou sur chaque convention ? Non. Je vous précise que les montants, intéressants pour la commune en termes de recettes, indiqués par Catherine Fourcade résultent des discussions et constituent une recette prévisionnelle qui nécessitera toutefois d'être rendue effective par la présence des enfants. C'est donc une prévision sur la base du constaté antérieur. C'est une recette prévisionnelle à confirmer équipement par équipement dans le cadre de la PSU.

Y a-t-il une demande pour procéder à des votes différents ? Non. Pouvons-nous procéder à un vote pour toutes les conventions ? Oui. Je mets aux voix ces conventions.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOE, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOU, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Les rapports sont adoptés à l'unanimité. Nous passons au rapport suivant.

N° 2022-055. GARANTIE D'EMPRUNT D'UN MONTANT TOTAL DE 1 499 408 € CONTRACTÉ AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS PAR SEQENS, SOCIÉTÉ ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé du projet urbain, de l'aménagement, des mobilités et du patrimoine (*Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun*)

Chers collègues, c'est une délibération très classique de demande de garantie d'emprunt d'un bailleur social pour un immeuble. Il s'agit d'une opération d'acquisition-amélioration de 12 logements situés au 2 rue du Général-Leclerc au Kremlin-Bicêtre. La répartition proposée de la typologie de ces nouveaux logements sociaux répond aux enjeux de la politique sociale de l'habitat menée par la Ville. Elle repose en effet sur une négociation menée avec le bailleur social, en vue de satisfaire les demandeurs kremlinois de logement social et leurs plafonds de ressources correspondants, à savoir : 4 logements PLAI, 4 logements PLUS, 4 logements PLS.

Pour le financement de cette opération, SEQENS a contracté un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Le total de tous les prêts est de 1 499 408 €. La société SEQENS demande à la Ville une garantie d'emprunt en contrepartie de droits à réservation pour la Ville de 2 logements (un type T2 PLAI et un T2 PLUS).

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Jean-François BANBUCK (*Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant*)

Monsieur le Maire, chers collègues, bien entendu, la garantie d'emprunt est une nécessité pour conventionner des logements qui vont permettre à des Kremlinois modestes d'accéder au logement social. Nous trouvons toutefois assez décevante la typologie des logements retenus. Il s'agit de deux T2, de petites tailles de surcroît. J'imagine que, dans cet immeuble un peu ancien, les surfaces ne sont pas tellement importantes, mais la réalité de la demande kremlinoise ne concerne pas des T2. Il y a déjà une surreprésentation des petits logements dans notre ville. Nous estimons que la Ville devrait plutôt acquérir des droits de réservation pour des logements plus grands. C'est la raison pour laquelle, en soutenant le principe et en considération de ces insuffisances, nous nous abstenons.

Nadia CHIBOUB (*Groupe Ensemble Changeons Le KB*)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, nous renouvelons la demande du nombre de logements sociaux sur la ville, et ce par catégorie, typologie, norme de plafond de ressources, sur lesquels la Ville possède un droit de réservation. Il est surprenant que cet inventaire ne puisse être connu des élus. C'est donc une nouvelle demande de l'inventaire que nous formulons à nouveau. Nous espérons qu'une réponse sera apportée dans des délais raisonnables. Pour raisons professionnelles, je ne prendrai pas part au vote.

Jean-Pierre RUGGIERI (*Groupe Ensemble Changeons Le KB*)

Chers collègues, j'ai quelques difficultés à comprendre ce dossier. Je pense que notre collègue Frédéric Raymond aura la gentillesse de me répondre cette fois-ci. Il s'agit d'une garantie d'emprunt pour une opération d'acquisition-amélioration de 12 logements. Jusque-là, tout va bien.

Je me suis permis d'aller sur place pour me rendre compte de la situation et discuter avec quelques personnes qui étaient là. On me dit que cet immeuble n'a pas 12 logements, mais 22 et que ces 22 logements appartiendraient au même bailleur, SEQENS. Je voudrais savoir si c'est vrai ou non et, si c'est le cas, pourquoi les 10 autres logements ne sont-ils pas concernés par cette opération d'acquisition-amélioration, sachant qu'il me semble que, selon les informations acquises sur place,

cet immeuble qui donne sur rue a été vendu il y a un an à SEQENS. Il s'agit donc d'un immeuble sur rue composé aussi de 3 commerces qui donnent sur rue. À l'arrière de cet immeuble, il y a une toute petite copropriété avec deux petits immeubles en R+2, me semble-t-il.

À l'occasion de discussions avec les locataires du 2 rue du Général-Leclerc, il a été évoqué la problématique des commerces et, plus précisément, de l'ouverture récente d'un nouveau fast-food. Depuis l'ouverture de ce nouveau fast-food, les propriétaires et locataires subissent quelques désagréments. J'en profite pour évoquer cette situation ce soir. Les désagréments sont la présence devant la porte d'entrée de nombreux livreurs en scooters qui empêchent parfois les personnes d'entrer chez elles. Surtout, depuis l'ouverture de ce fast-food, qui s'appelle O Tuk-Tuk, me semble-t-il, il y a des odeurs qui se diffusent dans la cour intérieure de l'immeuble. Par ailleurs, il y a des bruits liés au moteur du conduit d'extraction qui se trouve dans la cour. Je voulais savoir si vous étiez informés de ces désagréments. Quelles sont les réponses que vous allez apporter à cette problématique qui se pose dans cette copropriété ?

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé du projet urbain, de l'aménagement, des mobilités et du patrimoine (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Quelques éléments de réponse. Monsieur Ruggieri, vous avez tout à fait raison. Il y a 24 logements : 12 logements sociaux et 12 logements intermédiaires (PLI). Ces logements intermédiaires ne font pas partie des logements sociaux. Cela permet à un bailleur social d'acheter ce type d'immeuble, quand même assez cher, et d'amortir le bien. Il y a une péréquation qui est faite entre le logement intermédiaire et le logement social.

Ce qui nous intéresse aujourd'hui, ce sont les logements sociaux qui représentent la motivation de la garantie d'emprunt. On ne garantit les emprunts que sur le logement social. Les logements intermédiaires sont financés par des banques privées et ne sont pas forcément financés par la Caisse des Dépôts. La Ville ne garantit pas les prêts intermédiaires.

S'agissant des odeurs et des travaux nécessaires, c'est le sens même de la délibération. Aujourd'hui, si la Ville garantit un emprunt, c'est un emprunt pour réaliser des travaux en plus de l'acquisition. C'est un prêt pour une acquisition-réhabilitation. Nous restons sereins sur le devenir de cet immeuble et les corrections qui seront apportées en termes d'odeurs pour les commerces en rez-de-chaussée. SEQENS a tout à fait les compétences et le désir de bien faire sur cet immeuble. C'est un point important pour la Ville de pouvoir traiter ce type d'immeuble. Ce sont des immeubles quasiment en fin de vie. Une nouvelle vie est possible à condition d'y mettre beaucoup d'argent, en particulier en mettant en place une isolation thermique efficace. Il s'agit de relever le niveau et la qualité de ces immeubles. Nous sommes rassurés par le fait que ce soit un groupe puissant qui réalise ces travaux et ce pour la satisfaction des locataires par la suite.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOUC, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOUG, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET)

Abstention : 10 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. RUGGIERI)

Ne prennent pas part au vote : 4 (Mme CHIBOUB, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté. Nous passons au rapport suivant.

N° 2022-056. STATIONNEMENT PAYANT DE SURFACE : RECOURS ADMINISTRATIFS PRÉALABLES OBLIGATOIRES (RAPO) - RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

N° 2022-57. STATIONNEMENT PAYANT DE SURFACE : RECOURS ADMINISTRATIFS PRÉALABLES OBLIGATOIRES (RAPO) - RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je propose à Sidi Chiakh de présenter les deux rapports en même temps pour 2020 et 2021.

Sidi CHIAKH, Maire-Adjoint chargé des sports, des espaces publics et de la propreté (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Il s'agit de présenter deux rapports d'activité, un pour 2020 et un pour 2021.

La loi MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018 et a engagé la réforme de la dépenalisation du stationnement de surface. Rappelons tout d'abord que le système est passé d'un régime juridique pénal identique sur l'ensemble du territoire à une organisation locale par le biais de la décentralisation et de la dépenalisation du stationnement sur voirie.

Pour mettre en œuvre cette réforme obligatoire, le Conseil municipal a institué une redevance de stationnement payable selon trois modalités :

- par paiement immédiat à l'horodateur,
- par paiement immédiat *via* internet avec un smartphone (application Flowbird) en fonction de la durée choisie par l'utilisateur,
- selon un tarif forfaitaire, sous la forme d'un Forfait Post-Stationnement (FPS) d'un montant de 35 € jusqu'en juillet 2020, puis de 17 €, quand nous sommes arrivés aux commandes de la Ville.

La voie de recours pour l'utilisateur qui conteste l'application d'un Forfait Post-Stationnement est possible. Il dispose d'un délai maximum de trois mois pour s'en acquitter et peut le contester dans un délai d'un mois. Le service des Recours Administratifs Préalables Obligatoires (RAPO) dispose également d'un mois pour traiter la demande de contestation. Le rapport d'activité de 2021 est le même, sauf que le montant est de 17 € pour les usagers ne s'étant pas acquittés de leurs droits de stationnement dans le cadre du FPS. Je reste à votre disposition pour répondre à vos questions.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Les chiffres sont communiqués dans chaque rapport (nombre de RAPO présentés et retenus, nombre de FPS payables et enregistrés pour paiement). Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant)

Je voudrais faire quelques remarques. Nous ne pouvons que constater que, de 2020 à 2021, il y a une augmentation du nombre de RAPO provenant de la catégorie « Kremlinois et résidents de l'EPCI ». À notre avis, cela démontre que votre politique de stationnement, encore une fois déclinaison du bouclier communal, n'est pas très efficiente. Ainsi que nous l'avons déjà exposé antérieurement et dans l'ancienne mandature, ces chiffres démontrent que les débiteurs des FPS sont très majoritairement non kremlinois (environ 70 %). En ramenant le FPS de 35 à 17 €, non seulement vous faites un manque à gagner de 600 K€ environ en 2021 pour la Ville. En fait, ces 600 K€ profitent pour plus de 400 K€ aux non-Kremlinois. C'est une politique tarifaire que nous qualifions de démagogique et, en plus, suicidaire pour les finances communales.

Sidi CHIAKH, Maire-Adjoint chargé des sports, des espaces publics et de la propreté (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Comme vous avez dû le remarquer, c'était 35 € jusqu'en juillet 2020 par l'ancienne majorité. Le FPS est passé à 17 € dans le cadre du bouclier communal et, surtout, dans le cadre du programme que nous continuons à mettre en place pour les Kremlinois. Pour nous, 30 % des Kremlinois, cela compte. À partir du moment où cela concerne un Kremlinois, nous faisons attention et nous écoutons ce qu'il demande. Dans le cadre de notre programme, nous ne sommes pas comme vous qui parlez de 30 % de Kremlinois en ayant tendance à les effacer d'un revers de la main. Nous faisons attention aux Kremlinois.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Nous prenons acte des deux rapports présentés.

N° 2022-058. HABITAT – PORTER A CONNAISSANCE DU BILAN 2021 DES PERMANENCES DE L'AGENCE DEPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT (ADIL) DU VAL-DE-MARNE

Christine MUSEUX, Maire-Adjointe chargée du logement et de l'habitat (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Chers collègues, depuis 2011, la Ville du Kremlin-Bicêtre a noué un partenariat, récemment renouvelé au travers d'une nouvelle convention qui a pris effet au 1^{er} janvier 2022 avec l'ADIL. Elle a pour mission de délivrer une information juridique neutre et gratuite sur toutes les questions liées au logement. Le bilan de l'année 2021 montre qu'il y a eu 209 consultations effectuées auprès des habitants du Kremlin-Bicêtre.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Nous prenons acte de ce bilan.

Je vous propose de verser le concours financier prévu à la délibération. Je mets aux voix.

Intervention hors micro.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Entendu. Je précise que l'erreur que vous avez signalée tout à l'heure sur la délibération sur la Coop'HLM n'a aucun sens. Je vous invite à revoir la différence entre le prix d'une action et le prix d'une part sociale, ainsi que c'est proposé dans le rapport. Relisez le rapport. Vous finirez par comprendre. Je mets aux voix la délibération.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOUC, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOUG, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté à l'unanimité. Nous passons au rapport suivant.

N° 2022-059. ADHÉSION AU SIGEIF DE L'EPT GOSB AU TITRE DE LA COMPÉTENCE D'AUTORITÉ ORGANISATRICE DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION DE GAZ ET DE L'ÉLECTRICITÉ

Geneviève ÉTIENNE, Maire-Adjointe, chargée de l'écologie populaire, de la nature en ville, de l'eau publique et du bien-être animal (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Monsieur le Maire, chers collègues, il s'agit de répondre au SIGEIF qui demande à la Ville d'actualiser l'adhésion de l'Établissement Public Territorial Grand Orly-Seine Bièvre au SIGEIF. Notre collectivité s'est prononcée l'an dernier, le 15 avril 2021, sur cette adhésion. Toutefois, les services du contrôle de légalité du SIGEIF ont estimé que le fondement du mécanisme dit de « représentation-substitution » était erroné. En conséquence, le SIGEIF a repris une délibération le 7 février 2022 qui a permis de finaliser et de confirmer l'adhésion de l'Établissement Public Territorial Grand Orly-Seine Bièvre en se conformant à la procédure préconisée par la préfecture. En conséquence, à notre tour de nous prononcer en faveur de l'adhésion de l'Établissement Public Territorial Grand Orly-Seine Bièvre au SIGEIF.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADO, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOU, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté à l'unanimité. Nous passons au rapport suivant.

N° 2022-060. MISE EN ŒUVRE DE L'INDEMNITÉ FORFAITAIRE COMPLÉMENTAIRE POUR ÉLECTION (IFCE)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Cette indemnité est prévue par la loi. Il est proposé de la mettre en place. Le dispositif est prévu avec un coefficient entre 0 et 8. Il est proposé de l'instituer sur la base d'un coefficient de 6. Vous disposez des éléments.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 29 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADO, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOU, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN)

Abstention : 6 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté. Nous passons au rapport suivant.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE, EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Jean-Luc LAURENT, Maire

Vous avez pu constater le rapport qui rend compte des décisions que j'ai prises dans le cadre de la délégation qui m'a été donnée au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. 59 décisions ont été prises.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant)

Monsieur le Maire, par le même courriel du 7 avril, je vous ai demandé la lettre de mission correspondant à la décision n° 54. Je l'attends toujours.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Vous la recevrez.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non.

Intervention hors micro.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Cela ira plus vite qu'à l'époque du voisin de M. Banbuck pour transmettre les documents. S'il n'y pas d'autres remarques, le Conseil Municipal prend acte.

Vœu

Jean-Luc LAURENT, Maire

Nous passons à un projet de vœu de soutien à l'Ukraine et à son peuple, cosigné de tous les groupes d'élus du Conseil Municipal. La parole est à M. Banbuck.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant)

Monsieur le Maire, je donne quelques mots de contexte. Nous avons souhaité proposer à l'ensemble du Conseil une expression commune de soutien au drame que vivent l'Ukraine et son peuple face à l'agression de la Russie. Dans un souci d'unanimité, nous avons proposé de reprendre le vœu voté à l'unanimité par le Conseil Départemental. Pour renforcer le caractère symboliquement unanime de ce vœu, j'ai proposé que nous en fassions une lecture alternée de façon à ce que ce soit l'ensemble du Conseil Municipal qui s'exprime par ses différentes voix. Une répartition a été proposée sous l'égide du Cabinet. Je ne sais pas si tous les groupes l'ont reçue. Un courriel est arrivé à 19 heures 40 sur les boîtes mail de la Mairie. Tout le monde peut-il y accéder ?

Kamel BOUFRAINE (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

Vœu de soutien à l'Ukraine et à son peuple, présenté par les groupes Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre, Ensemble changeons Le Kremlin-Bicêtre, Le Kremlin-Bicêtre en Avant, radical et écologiste, Le Kremlin-Bicêtre en commun, Élus socialistes, Pour une ville qui nous rassemble, PCF et apparentés, tous citoyens et Génération écologie et sociale.

Considérant la guerre unilatérale engagée par les dirigeants russes contre l'Ukraine, contraire à tous les traités internationaux,

Considérant le vote par l'Assemblée Générale de l'Organisation des Nations Unies d'une résolution condamnant cette agression...

Laurence COUTO (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Considérant les violences dont est victime le peuple ukrainien, les milliers de morts et de blessés et les exactions commises par l'armée russe contre les populations civiles, les terribles bombardements d'hôpitaux, maternités, bâtiments publics et logements,

Considérant les millions de personnes déplacées, forcées de quitter leur lieu de vie et leur pays pour fuir la guerre...

Jean-Philippe EDET, Maire-Adjoint chargé des finances, de l'évaluation des politiques publiques, de la commande publique, des anciens combattants et correspondant Défense de la Ville, du Conseil de Quartier de la Mairie/Fontainebleau (Génération Écologie et Sociale)

Considérant le formidable courage du peuple ukrainien pour faire face et combattre l'invasion russe et défendre leur pays et leur démocratie,

Considérant les nombreuses initiatives engagées par la France et ses alliés pour contribuer à une solution diplomatique afin de mettre fin sans délai à cette guerre et, dans l'intervalle, d'obtenir la mise à l'abri des populations civiles...

Catherine FOURCADE, Maire-Adjointe chargée de la petite enfance et de la parentalité (Groupe des Élus Socialistes)

Considérant les sanctions décidées par une grande partie de la communauté internationale contre le pouvoir russe, ses hiérarques et les intérêts économiques de la Russie et de ses soutiens directs,

Considérant l'immense élan de solidarité citoyenne en France comme en Europe...

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé du projet urbain, de l'aménagement, des mobilités et du patrimoine (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Considérant ainsi la mobilisation, notamment dans le Val-de-Marne, des collectivités, élus, associations, acteurs économiques et sociaux, citoyens pour aider la population ukrainienne victime de cette agression,

Considérant l'action de solidarité engagée au Kremlin-Bicêtre avec l'appel aux dons en partenariat avec le Secours Populaire et avec l'association Aide Civils Ukrainiens, qui recueille au Kremlin-Bicêtre des denrées et des produits de première nécessité qu'elle achemine en Ukraine...

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant)

Le Conseil Municipal du Kremlin-Bicêtre :

Condamne la guerre unilatérale engagée par le pouvoir russe contre l'Ukraine et les violences qu'elle induit contre la population ukrainienne,

Affirme son soutien à l'Ukraine et à son peuple...

Ibrahima TRAORÉ, conseiller municipal délégué à la jeunesse et au numérique (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Appelle à une solution diplomatique négociée qui permette d'aboutir au plus vite à un cessez-le-feu, Dit sa détermination à continuer à accompagner l'élan de solidarité en faveur de l'Ukraine et de ses habitants.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention complémentaire à la présentation de ce vœu ? Non. Je le mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme MUSEUX, M. HASSIN, Mme BADOCC, M. RAYMOND, Mme BRICOUT, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, Mme BOCABEILLE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme COURDY, Mme AZZOUG, M. TRAORÉ, Mme ÉTIENNE, Mme GESTIN, Mme BASSEZ, M. EDET, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, M. KHIAR, M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le Conseil Municipal est unanime pour adopter ce vœu.

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le 30 juin. D'ici là, celles et ceux qui veulent concourir à l'exercice de la démocratie, parmi les membres du Conseil Municipal, sont invités, s'ils ne sont pas désignés par un candidat à l'élection présidentielle au 2nd tour, à se manifester auprès de la Mairie et de mon cabinet pour la tenue des bureaux de vote lors du 2nd tour.

Jean-Luc LAURENT, Maire, lève la séance à 1 heure 05 minutes.

*Le Maire,
Jean-Luc LAURENT*



*La secrétaire de séance,
Brigitte BRICOUT*



